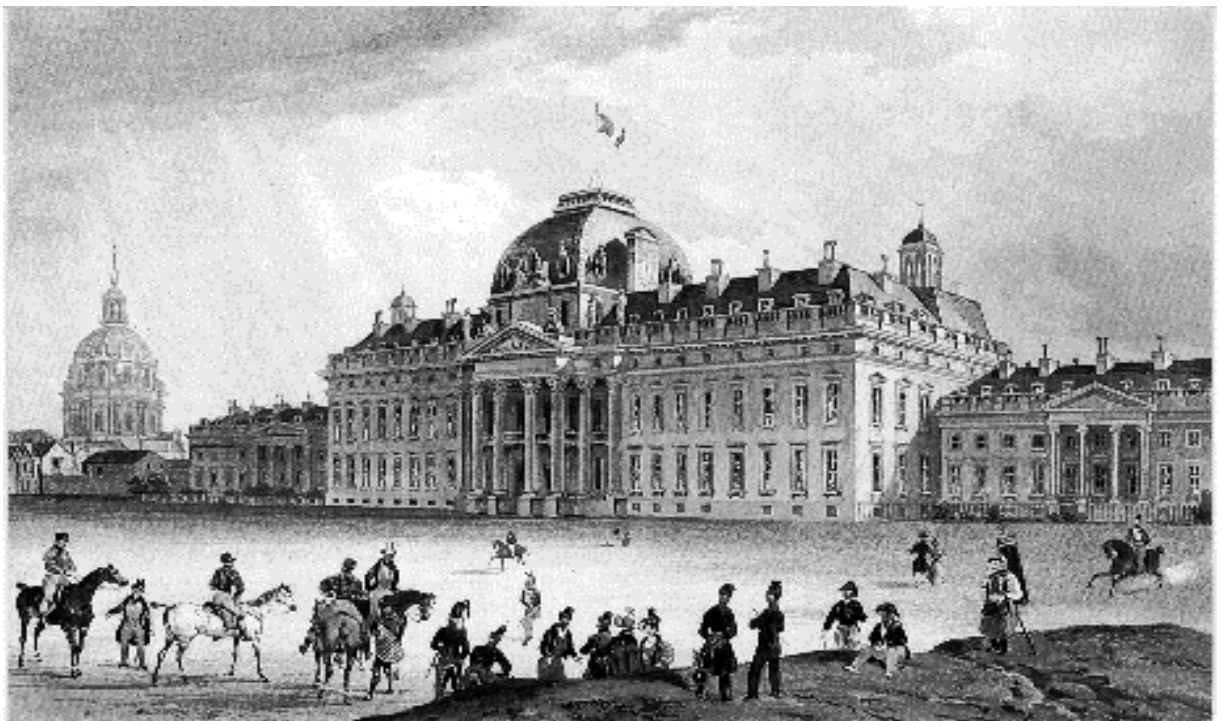


LES DANGERS DU COMMUNAUTARISME



Mémoire de géopolitique
du chef d'escadron Bruno LE HIR

Directeur : Christophe REVEILLARD
de l'université de la Sorbonne, Paris IV

Mars 2003

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. Le communautarisme en France : une réalité devenue quotidienne.....	6
1.1 Exemples de communautarismes.....	6
1.2 Le communautarisme GAY.....	7
121 Les risques supposés du communautarisme « gay ».....	7
122 - Dangers du communautarisme Gay ?	8
1.3 Le féminisme : une communautarisme particulier ?.....	9
1.4 Communautarisme et monde musulman.....	11
1.4.1 La désunion communautaire.....	11
1.4.2 La république et l'islam : entre crainte et aveuglement	13
1.5 La stratégie islamiste.....	19
151 Islamisme et communautarisme : une stratégie de conquête.....	19
152 Le Communautarisme : Instrument privilégié de la stratégie de conquête des organisations islamistes en Europe.....	20
153 La prédominance d'organisations islamistes fondamentalistes : Genèse et levier de la dérive communautariste.	22
155 Communautarisme, multiculturalisme et pluralisme : Des notions trop souvent confondues.	29
156 Du « ghetto volontaire » au sécessionnisme communautaire.....	32
2. Peut-on entrevoir des solutions	34
2.1. Les femmes ont un rôle essentiel à jouer	34
211 Richesses et tensions liées à la diversité	34
212 Femmes, modernité et tradition	35
213 Les intégrismes religieux.....	37
214 Femmes et intégrismes religieux : une lutte à mener.....	37
2.2 Existe t il un modèle d'intégration ?.....	38
221 Une organisation douteuse.	38
222 Une laïcité fragilisée.	38
223 le multiculturalisme à notre porte	39
2.3 Vers une troisième voie ?	40
2.4 Les "couleurs de la France" ?	41
2.5 Multiculturalisme et citoyenneté	43
2.5.1 Universalisme français et communautarisme à l'américaine.....	43
2.5.2 La combinaison des deux modèles et une redéfinition de la citoyenneté comme solution ?	47
CONCLUSION	49

INTRODUCTION

Depuis le milieu du XIX^e siècle, la France est une terre d'immigration. Cependant, depuis quelques années, le " modèle français d'intégration ", qui va de pair avec un code de la nationalité généreux, est entré en crise sous l'effet de plusieurs phénomènes convergents : exaltation des droits de l'individu et des différences, multiculturalisme et communautarisme à l'anglo-saxonne, tandis que s'affaiblissaient, au moins chez les élites, le sentiment d'appartenance à la nation et le sens de l'intérêt général.

Cette crise s'est surtout manifestée dans les rapports de la République avec l'islam. D'abord, de façon spectaculaire, sur le terrain de l'école avec plusieurs " affaires de foulard " ; puis, plus discrètement, avec les subventions versées au culte musulman. Or, si la pratique religieuse de la majorité des musulmans est aujourd'hui des plus paisibles, il n'en va pas toujours ainsi des autorités et des leaders d'opinion islamiques, que ce comportement incite à la surenchère. Et de concessions en compromis, nous paraissions revenir sur ce à quoi nous tenons tant, et qui ne nous a pas si mal réussi après tout après des siècles de rivalité entre l'Église et l'État : la laïcité. L'islam nous questionne sur le modèle de société que nous entendons défendre. Le visage qu'il prendra dépendra d'abord de nos choix.

En fait la vraie question peut être définie ainsi : La France connaîtra-t-elle le sort du Liban ?

Pour éviter les problèmes la tentation est très forte de laisser la surenchère gagner les esprits. Au point qu'on se demande quelquefois si le fait d'être français a encore un sens. Les minorités sont encouragées, quel que soit le motif de leur différence. On est ainsi passé des minorités religieuses aux minorités ethniques, les unes recouvrant souvent les autres, puis on en est arrivé aux différenciations sexuelles - parmi lesquelles il ne faut pas compter le sexe féminin, qui n'est pas minoritaire -, avant d'en venir - qui sait - à des différenciations encore moins évidentes...

Pourtant on aurait tort d'en rire. Le phénomène est grave, car il signe sans aucun doute, s'il se développe encore, la fin de la communauté française, celle qui fait que tous ensemble nous habitons un pays aux lois duquel nous obéissons et que nous sommes prêts à défendre en cas de besoin, y compris jusqu'au sacrifice de notre vie. Depuis que la France existe en tant que

telle, ces principes se sont appliqués et ont assuré sa survie, même dans les pires épreuves. Aujourd'hui, ils sont remis en question au plus haut niveau, sans que cela émeuve grand monde. Joseph Macé-Scaron, éditorialiste au Figaro, auteur de « La tentation communautaire » nous donne une définition des plus claires du communautarisme qui peut être considéré comme " la valorisation de la culture minoritaire au détriment de notre humanité commune et, surtout, comme la volonté de faire exercer à la communauté en question un contrôle absolu et exclusif sur ses membres. "

Le problème de l'islam

Courageusement, Macé-Scaron n'élude pas le problème auquel on pense aussitôt, celui de l'islam, puisque aussi bien celui-ci est à la fois une religion et un corpus de lois temporelles. Et de citer le recteur de la mosquée de Lille qui, dans une conférence prononcée le 9 octobre 1997, n'y va pas par quatre chemins : " Dans l'islam, la notion de citoyenneté n'existe pas, mais la notion de communauté est très importante. " " Et le recteur de réclamer que, une fois la communauté islamique reconnue, celle-ci ait ses propres lois, en dehors de celles qui seraient communes à la charia et à la République. " Nous voilà donc au cœur du mal français : peut-on intégrer plusieurs millions de musulmans à la communauté nationale sans exiger qu'ils renoncent à la partie temporelle de leur religion, autrement dit à leur religion elle-même ? Le problème est d'ailleurs devenu mondial avec les attentats du 11 septembre. La guerre contre les islamistes n'est pas une guerre contre l'islam, mais elle démontre à l'évidence que la cohabitation pacifique de l'Occident avec ce dernier ne sera possible que si celui-ci évolue vers une séparation du dogme et de la loi, et n'embrasse plus que le domaine spirituel. Est-ce trop lui demander ? Après tout, c'est bien le chemin qu'a accompli, en quelques siècles, le christianisme en renonçant à tout rôle politique. Et puisqu'il a ouvert et balisé la voie, les autres peuvent faire le parcours en beaucoup moins de temps. Notre République qui se dit laïque peut-elle accepter sans périr l'intrusion du communautarisme sous toutes ses formes ? La réponse est évidemment négative. Non, il n'est pas acceptable de laisser les divers groupes " régler les problèmes entre soi. Or, s'en remettre aux lois, aux codes du groupe, c'est précisément ce que recherchent tous les communautarismes qu'ils soient corses, gays, blacks ou musulmans.

Il y a un pays qui a vu se multiplier les partis confessionnels sur le terreau de ses communautés religieuses. Il s'appelait le Liban. Le même sort nous est promis si nous ne réagissons pas.

Par ailleurs, des communautés, des intérêts communs - qu'il s'agisse des communautés religieuses, des groupes ethniques, des régionalismes ou des lobbies sexuels, existent également. Il faut leur faire une place dans la vie sociale et politique, faute de quoi ils prendront cette place par la force. L'État n'est plus en mesure - s'il l'a jamais été - de proposer une idéologie acceptée par tous. Prenons-en acte et profitons de cette chance qui nous est donnée pour revoir le modèle « intégratoire » français.

En échange de ce rôle donné aux communautés diverses dans la société, il importe d'exiger d'elles une adhésion à quelques valeurs fondamentales. Pour ne prendre qu'un exemple caricatural, il ne serait pas tolérable que, sous couvert de liberté religieuse, les musulmans français traitent leurs femmes comme le faisaient naguère les maîtres de l'Afghanistan. Ce minimum tient en peu de choses : il faut aimer la France et le prouver : il faut respecter la conception que notre civilisation occidentale a de la dignité humaine. Cette dernière n'est peut-être pas universellement reconnue, mais nous entendons ne pas devoir renoncer à ce qui a fait la grandeur de l'Occident, sous prétexte que de nouveaux Français ne partageraient pas nos valeurs. En échange de ce minimum, nous pourrions, sans difficulté, accepter que des coutumes diverses se côtoient au sein d'une même société française.

La société française, comme beaucoup d'autres sociétés occidentales, est une société pluraliste. Des personnes d'origines diverses, de cultures et de religions différentes, des personnes aux valeurs et aux idées variées, y vivent. Cette diversité représente indéniablement une grande richesse pour la France; elle représente une porte ouverte sur le monde, elle est source d'échange et de dynamisme, elle permet un nouveau regard sur nos façons de faire. En même temps, la diversité entraîne des débats et des revendications, des tensions et des oppositions qui sont autant de défis pour les sociétés qui se veulent démocratiques. Comment composer avec toutes les différences qui caractérisent désormais les sociétés modernes? Comment respecter la diversité et lui permettre de s'épanouir sans assister à l'éclatement de la société en une multitude de sous-groupes ou de communautés particulières? Comment reconnaître la différence sans renoncer à un projet commun, unificateur, qui rassemble citoyennes et citoyens autour d'un même but? Dans une conjoncture où l'exclusion socio-

économique fait de plus en plus de victimes et où les conditions de la participation véritable de tous se dérobent sous nos pieds, le défi est encore plus grand.

Des questions pressantes interpellent. Comment conjuguer l'universalité des droits — les individus sont traités de la même façon quelles que soient leurs différences — et les demandes de reconnaissance des besoins particuliers de certains sous-groupes? Jusqu'où faut-il aller pour accommoder l'expression de la différence? Quels sont au contraire les éléments fondamentaux de notre société qui ne sauraient souffrir de compromis?

La notion d'intégration constitue-t-elle un concept sociologique pertinent et opératoire? Qu'en est-il, en France, du multiculturalisme? Le terme recouvre généralement une représentation négative que vient nourrir l'opposition systématique des dits "modèles" français et américain. Ce discours semble relégitimer le vieux modèle de l'assimilation, autrefois si "performant". Rejetant l'alternative trop simple entre intégration républicaine et anomie multiculturelle, on voudrait tenter de replacer le débat français dans un contexte occidental plus large où chaque société répond, en fonction de sa propre histoire, aux questions que pose toute reconnaissance sociale et politique de la diversité ethnique et culturelle.

1. Le communautarisme en France : une réalité devenue quotidienne

1.1 Exemples de communautarismes

La Controverse sur le Port du Foulard Islamique . . .

La France a une longue tradition de laïcité, c'est-à-dire que depuis pratiquement un siècle, le principe de la séparation de l'église et de l'Etat est inscrit dans la loi. Dans les écoles publiques, par exemple, qui dépendent de l'Etat, il est interdit de porter des signes religieux de manière ostentatoire.

Au mois d'octobre, 1989, trois jeunes musulmanes ont été exclues des cours au lycée de Creil, en banlieue parisienne, pour avoir insisté à porter à l'école le "voile" ou "foulard" islamique. Cet incident a lancé une polémique concernant la liberté d'expression, la notion de laïcité, l'intégration des immigrants musulmans, et le statut de la femme.

L'expulsion des jeunes filles voilées est très minoritaire et le Conseil d'Etat donne tort à cette pratique peu répandue mais très médiatisée.

Un communautarisme de plus en plus présent !

Au mois de Juin 2002, une candidate libre au baccalauréat a exigé et obtenu du proviseur du lycée Poquelin, à Saint Germain en Laye, de choisir le sexe de son examinateur et s'est présentée à l'épreuve d'anglais, sous la tutelle de son mari, entièrement voilée. Cet événement, aussi grave que choquant, n'est que l'aboutissement de la politique de reculs et de tergiversations exercée par les divers responsables en matière de voile islamique. Qu'un chef de centre d'examen ait pris la responsabilité de créer un précédent aussi dangereux, qu'un enseignant ait accepté l'épreuve, montre dans quel désarroi sont abandonnés les enseignants et les établissements scolaires, privés de tout soutien légitime, de toute référence rigoureuse, face aux exigences croissantes des mouvements fondamentalistes.

1.2 Le communautarisme GAY

121 Les risques supposés du communautarisme « gay »

Le débat sur le «communautarisme homosexuel» est, en France, un débat récent. Récurrent dans les problématiques sur l'ethnicité et l'identité, historiquement très lié à la question noire américaine et, depuis l'affaire du foulard islamique, à la question des banlieues et de l'immigration en France, la défense ou la critique du «communautarisme» s'est élargi au cours des années 90 aux autres «minorités». Non sans amalgames.

Car le communautarisme n'est pas un épouvantail que l'on peut brandir à tort et à travers, ni une arme polémique : c'est considéré comme un concept philosophique et une idéologie.

A l'individu abstrait, porteur de droits en tant que tel, et dépouillé de ses appartenances culturelles, ethniques ou sexuelles, les communautaristes opposent un autre sujet de droit : la communauté. Le sujet n'est plus véritablement autonome : il s'inscrit dans une tradition, une histoire, il obéit à des liens prérationnels. Comme toutes les idéologies, le communautarisme prétend rattacher l'individu à un groupe dans lequel il est inséré, sinon subordonné : l'identité

est pour une part collective, et le groupe a, en tant que tel, des droits collectifs. Comme toutes les utopies encore, cette appartenance tend à devenir la donnée primordiale de l'existence.

Si cette tentation communautaire est plus hésitante qu'on ne le dit, et certainement plus diffuse, il paraît nécessaire d'en pointer les dérives possibles et de n'en pas négliger, le cas échéant, les effets pervers.

La construction d'une vie gay autonome repliée sur elle-même, sans lien avec le « monde hétérosexuel » environnant, est quelquefois idéalisée par les activistes les plus radicaux du Marais.

De même, les propos consternants d'un président d'Act Up lors du Sidaction 1996, l'apparition des drapeaux gays (Rainbow Flags) aux devantures des bars, le développement en France des « Gay & Lesbian studies », la multiplication des collections littéraires gays et la « ré-homosexualisation » de certaines associations de lutte contre le sida peuvent être des indices d'un certain repli identitaire des gays français.

Mais cette tentation ne forme pas un mouvement, ni un risque très menaçant.

Personne ne peut sérieusement craindre en France que les gays quittent la République, transforment le Marais en État-Sodome, versent dans le séparatisme ou « battent monnaie » !

Le communautarisme homosexuel semble d'ailleurs en net déclin depuis l'adoption du Pacs, alors qu'il paraissait plus dans l'air du temps au milieu des années 90 lorsque la pression de l'épidémie du sida, cumulée à l'absence de droits pour les couples homosexuels, incitait les gays à se souder autour de positions communautaires dures.

De tous les effets possibles du communautarisme gay, les seuls qui semblent véritablement tangibles en France, et pourraient à terme susciter d'éventuelles menaces, semblent en outre moins viser « la République », que les gays eux-mêmes.

Désormais des structures communautaires existent (centres gays et lesbiens, Lesbian & Gay Pride, radios et presse communautaire...) et elles sont quelquefois tentées de traduire en messages d'injonction des slogans militants.

122 - Dangers du communautarisme Gay ?

Le danger, si danger il y a, ne concerne donc pas tant la République, que les intéressés eux-mêmes priés de se comporter en « bons » homosexuels, c'est-à-dire d'« avouer » leur

homosexualité, de faire leur coming out ou d'afficher leur « fierté ». Or, aucun homosexuel n'est obligé, me semble-t-il, de suivre aveuglément ces consignes.

Langage beaucoup entendu, souvent tenu contre les homos, et, aujourd'hui, prétendument renversé à leur profit. On doit certes préférer la vérité au mensonge, la visibilité à l'invisibilité, la Gay Pride aux mariages de complaisance et le radicalisme des années 70 à l'hypocrisie des années 50 ; mais encore une fois, il y a de nombreuses voies, des formes diverses de courage, et tout discours imposé apparaît paradoxal et quelque peu navrant.

« La véritable libération signifie se connaître soi-même, et ne peut souvent être réalisée par l'intermédiaire d'un groupe, quel qu'il soit », affirmait d'ailleurs le philosophe Michel Foucault.

Voilà pourquoi, il faut privilégier l'individu avec son libre choix, sur le groupe et ses consignes : chaque homosexuel doit pouvoir avoir la liberté de se construire lui-même et doit être libre de maîtriser seul son rapport au monde.

Cela étant écrit, il semble que pour une large part, il y ait une critique abusive du communautarisme gay. En 1996, lorsque les homosexuels revendiquaient le « contrat d'union sociale », ancêtre du Pacs, le garde des Sceaux de l'époque, Jacques Toubon refusait publiquement à l'Assemblée nationale cette innovation juridique : « Je vous le dis très clairement, le gouvernement (celui d'Alain Juppé) n'est pas favorable à la discussion et à l'adoption de cette proposition de loi parce que l'ordre public s'y oppose...

Il n'est donc pas question de créer le Contrat d'union civile, il est au contraire question de favoriser dans le pays les mariages et les naissances pour que la France soit plus forte » (JO, 30 novembre 1995). Depuis, les choses ont quelque peu changé.

1.3 Le féminisme : une communautarisme particulier ?

Si les femmes doivent remettre en question le communautarisme et le fait d'ériger en absolu l'identité ethnique ou culturelle, il faut cependant prendre acte des parentés entre féminisme et communautarisme. Tous deux sont des idéologies de la différence.. Il faut bien voir que la citoyenneté centrale au modèle universaliste est venue tardivement aux femmes longtemps privées du droit de vote. L'universel était jusqu'à récemment, et à certains égards est encore, identifié au masculin. Les femmes luttent toujours pour la reconnaissance de leur contribution particulière à la société et pour être vraiment les égales des hommes malgré leurs différences. Elles font valoir que la mise au monde et la socialisation des enfants sont des tâches

importantes mais socialement dévalorisées, elles demandent la reconnaissance des qualités traditionnellement féminines. Plusieurs cherchent à transformer de l'intérieur des champs d'activité à dominance masculine et tentent de faire accepter des façons différentes d'être et de faire. Pour tout cela, les femmes ne peuvent pas adhérer pleinement à une perspective universaliste.

Selon le modèle universaliste, les différences peuvent s'exprimer dans le domaine privé mais le domaine public est celui des citoyens porteurs d'une identité commune. Or, reléguer les différences au privé équivaut souvent à les inférioriser. C'est vrai pour les femmes, mais c'est vrai aussi pour d'autres groupes. Les femmes ont lutté et luttent toujours pour faire éclater les dichotomies entre privé et public, entre individu et société, entre émotion et raison, qui sont caractéristiques de la modernité et contraires aux besoins des femmes.

Se rallier à une conception purement citoyenne de l'identité pourrait signifier pour les femmes de renoncer à des demandes particularistes ou à l'idée de droits collectifs, avec le risque de voir leur condition particulière niée au profit d'un universel abstrait fort susceptible de les exclure. Si l'universalisme est l'apanage des dominants, les femmes ont tout lieu de s'en méfier. Cela ne les amène-t-il pas alors à être sensibles aux demandes de reconnaissance sociale formulées par d'autres "communautés"?

La question des rapports de pouvoir entre groupes sociaux est souvent évacuée par l'universalisme sous le couvert du traitement "égal" de tous les citoyens. Dans les faits pourtant, les citoyennes et les citoyens n'ont pas tous les mêmes chances dans la vie : la classe sociale, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, la présence ou non de handicap et, bien sûr, le sexe, sont autant de déterminants qui minent l'égalité des chances. Le modèle universaliste risque de privilégier l'égalité formelle au détriment de l'égalité de résultats et de passer sous silence les différentes formes d'exclusion. Le règne du citoyen sans attache communautaire prôné par l'universalisme risque aussi d'être le paravent d'un individualisme triomphant.

En fait, communautarisme et universalisme recèlent, paradoxalement, l'un et l'autre des pièges similaires pour les femmes. Dans le premier cas, on risque d'avaliser la domination des femmes des groupes culturels (la plupart des cultures et des religions, pour ne pas dire toutes, ont des fondements patriarcaux plus ou moins vivaces) au nom du droit de chaque culture à son maintien. Dans le second cas, au nom d'une égalité factice entre tous les citoyens, on risque de cautionner la domination du groupe des hommes sur le groupe des femmes, des majorités ethnoculturelles sur les minorités ethnoculturelles, etc.

1.4 Communautarisme et monde musulman

1.4.1 La désunion communautaire

Une menace pèse sur l'espace public sans que nos responsables s'en émeuvent, peut-on écrire à propos du communautarisme. Nos responsables peuvent même s'en faire les promoteurs, avec les écoles Diwan en Bretagne... Or, c'est sur ce terrain que prospère le communautarisme. Avec Diwan, le problème n'est pas que l'on parle breton. Encore faudrait-il s'entendre sur le type de breton que l'on parle car entre le gallo, le haut-breton, le bas-breton... L'État devra-t-il intervenir pour désigner des experts ? Cela serait paradoxal de la part de personnes réclamant un surplus d'autonomie. Le problème fondamental est de savoir si, pour un espace public commun, il faut une langue publique commune. N'est-ce pas là l'un des axiomes de la démocratie.

Le paradoxe apparent du communautarisme, avec toutes les formes de repli qu'il induit, est qu'il va de pair avec le grand bain de la mondialisation et l'abaissement des frontières... La mondialisation est annoncée comme un surcroît d'unité et d'uniformisation. Mais, pour chaque marque, pour chaque produit lancé, chaque vendeur colle ce produit à une identité précise. On peut ainsi voir avancer de pair une forme de communautarisme et un produit. Un jeune de banlieue qui se réislamise adhère à un tout dans lequel il y a le sweat à capuche et les discours communautaristes de Farrakhan.

La grande force du communautarisme est d'être sur tous les fronts - religieux, culturels... - et l'on voit ainsi toutes sortes de tribus émerger... Or ne prend-on pas en otage les personnes qui appartiennent à une communauté en leur disant : hors de cette communauté, point de salut. On est tous les héritiers de communautés, le problème du communautarisme est qu'il ordonne de n'en choisir qu'une seule. Si longtemps les communautés ont ouvert sur l'universel, les communautarismes d'aujourd'hui s'excluent. Ils s'excluent de la nation et de la cité pour vivre en vase clos.

Au-delà de phénomènes religieux, ce repli se produit dès l'enfance et l'adolescence à travers des modes de consommation ou de loisirs qui fixent des identités, certes anecdotiques comme les défilés de rollers ou les raves, mais qui créent un conditionnement culturel... Tout de suite, on propose des identités de vitrine. Autant les véritables communautés et identités reposent

sur des cultures et des traditions, autant le communautarisme repose sur l'acculturation, les modes et l'émulsion médiatique. Quand on connaît une communauté, on plonge dans sa culture et l'on s'ouvre à l'universel. Or n'a-t-on pas entendu que « tout se vaut et la culture est partout », ce qui préparait le terrain à ce phénomène.

À force de parler de racisme et d'antisémitisme sur tous les tons, quand il est vraiment à nos portes (cf. les incendies et les attentats en France contre des synagogues au moment de la deuxième intifada en Palestine), on ne le voit pas. De plus, en vertu d'une certaine forme de "pensée correcte", il est tellement dérangeant, d'admettre que de jeunes beurs puissent lancer des cocktails Molotov au nom de l'islam - un islam qu'ils ne connaissent pas, la plupart ne lisant même pas l'arabe - que les tenants de « la juste pensée » refusent de voir la réalité en face. De même un jour, le réveil sur la Corse sera cruel. On s'apercevra, à travers une jeune génération communautariste qui va arriver, de tous les problèmes que cela pose, notamment des problèmes de racisme qui sont très importants en Corse et dont personne ne parle. On verra alors le vrai visage du régionalisme ethnique.

Le sentiment ambiant a voulu que la République - fondée notamment sur la laïcité - fasse preuve d'une faiblesse qu'on peut qualifier de coupable. Elle se doit de réagir. La République peut réagir en faisant tout simplement respecter la loi républicaine.. La résistance - car il faut vraiment parler de résistance face au communautarisme - vient d'abord de chacun de nous. Nous sommes tous responsables. Nous n'avons pas à subir les lois communautaristes et à nous faire étiqueter.

Le communautarisme est né notamment de l'abandon d'une volonté politique de lutter contre les inégalités sociales et économiques. On a abandonné, on a baissé les bras petit à petit. Un signe fort a été l'affaire des voiles islamiques. Les politiques ont été d'une lâcheté absolue et ont mis en péril beaucoup de jeunes filles. Mais cela se produit par petites touches. Quand on admet à Paris que les Loubavitch (courant juif orthodoxe, ndlr) puissent avoir un jour particulier pour aller dans une piscine publique, pourquoi pas ? Même si cela peut tout de même se discuter car ce n'est évidemment pas en tant qu'association sportive, mais religieuse. Mais, quand ils demandent que l'eau de la piscine soit changée sans que cela ne pose de problèmes aux divers responsables, on voit que le communautarisme procède par de petits abandons et des lâchetés quotidiennes. Il faut savoir dire non, distinguer entre ce qui relève de droits particuliers pour des groupes de pression ou des groupes sectaires et entre le refus des

discriminations réclamé à juste titre par certaines communautés qui veulent s'insérer. Or, les communautaristes ne veulent pas s'insérer, mais de plus en plus de différences afin de s'extraire de la loi générale.

1.4.2 La république et l'islam : entre crainte et aveuglement

La nature politique des revendications des associations qui prétendent représenter "les musulmans" en France est relativement trouble. Ce refus de voir et de dire est motivé d'une part par la crainte de voir "la communauté musulmane" se "ghettoïser" et le terrorisme islamiste se répandre, et d'autre part par le chantage au qualificatif de "racisme" susceptible de stigmatiser le moindre propos critique de l'islam et de ses coutumes, chantage qui exploite la mauvaise conscience issue du passé colonial.

Ainsi s'installe en France un communautarisme inavoué mais réel, comme résultat de compromis multiples et du refus de s'appuyer sur la laïcité, principe fondamental de la République.

De l'assimilation au différentialisme « politiquement correcte »

Bien que l'assimilation de vagues d'immigration successives ait été une réalité, le concept d'assimilation est devenu politiquement incorrect et se trouve remplacé par celui d'intégration voire par celui d'insertion. La notion d'intégration concerne une communauté qui conserverait ses coutumes (et le terme insertion accentue encore cette notion de préservation d'une "identité" au sein d'un ensemble).

La valorisation systématique des différences aboutit à créer une multitude de droits et perd de vue la notion d'intérêt général, ainsi que celle des devoirs associés aux droits (car les droits des uns sont des devoirs pour les autres).

Ce nouvel engouement pour la préservation des différences comme facteur d'enrichissement, sous couvert de générosité et de tolérance, favorise une nouvelle tyrannie, celle de la

prédestination ethnico-culturelle. Il est frappant de constater comment les principes des droits de l'homme [...] se sont transformés en instrument de promotion des particularismes et bien souvent de pratiques archaïques. On ne peut plus alors se soustraire au déterminisme des appartenances.

Il ne faut pas confondre la valorisation des différences qui conduit à instaurer des différences de droits en fonction d'origines familiales, et celle de la diversité en matière de musique, d'art, de gastronomie, de littérature, de mode etc...bénéfique à tout le monde. Il faut se méfier de deux pièges : la notion de "patrimoine" qui sacralise n'importe quoi, y compris des coutumes telles que les mutilations sexuelles et le statut inférieur des femmes, et d'autre part la confusion entre culturel et cultuel.]

« Quand on aime on ne compte pas »

Sur l'arbitraire des chiffrages : 4, 5, 6 millions de musulmans en France ? Et qu'entend-on par "musulman": croyance, pratique, origine familiale, sentiment d'appartenance à une communauté culturelle ? Les comparaisons avec les autres religions en sont vidées de sens.

Les principes de la laïcité à l'épreuve de l'islam.

La loi de 1905 dans ses conséquences sur l'organisation des cultes, notamment fiscales, est utilisée de manière "concordataire", c'est à dire comme instrument de reconnaissance de certaines religions et d'élimination d'autres. Elle est détournée, et la neutralité de l'Etat vis-à-vis des cultes n'est pas respectée. Contrairement aux Témoins de Jéhovah, qui ont du arracher au Conseil d'Etat ce qui s'apparente à une reconnaissance plus qu'à un contrôle de légalité, les bouddhistes, qui ne prient aucun dieu, ont bénéficié d'emblée et largement des dispositions de la loi de 1905.

D'autre part la loi de 1905 est travestie par de nombreux auteurs, y compris qui se disent laïques, qui voudraient transformer le principe de liberté des cultes en obligation pour l'Etat de les financer, pour leur assurer une égalité de fait et non seulement un droit d'existence.

Ainsi les nouvelles religions seraient lésées, et l'islam devrait bénéficier d'un "devoir de réparation". Le principe d'égalité des citoyens devant la loi serait donc transformé en un principe d'égalité des communautés, et ce aux frais de la collectivité!

Car il faudrait alors reconnaître la notion de préjudice historique, dans ce cas, une sorte de préjudice virtuel puisqu'il est censé avoir frappé des absents: « n'ayant pas été là avant telle date, je n'ai pu bénéficier des avantages de la loi d'alors et me trouve lésé par le droit actuel, préjudice dont je demande réparation » !!

La remise en cause de la laïcité scolaire ne concerne pas seulement les foulards mais nombre de revendications sur les contenus des programmes en sciences, en histoire, en littérature, toujours au titre de ces très précieux sentiments identitaires et religieux qu'il ne faudrait surtout pas froisser. Les conventions internationales, qui donnent une primauté aux communautés ethniques ou linguistiques et aux sentiments religieux sur l'intérêt général, sont utilisées contre la laïcité. La notion même de laïcité est constamment vidée de son sens sous prétexte de progrès dans la réflexion. Les notions de laïcité "ouverte" ou "plurielle" en sont la négation.

La simple défense de la laïcité (refus du communautarisme, séparation des religions et de l'Etat) est souvent qualifiée "d'intégrisme laïque" et de néo-colonialisme. (La question de la reconnaissance officielle des langues régionales suscite le même type d'argumentation).

Les pouvoirs publics et le culte musulman : un pragmatisme hors la loi ?

Il est dit et répété régulièrement que les musulmans manquent de mosquées, que l'Etat devrait passer outre la loi de 1905 pour les construire, et même former des imams! De fait de très nombreuses mosquées ont été construites, avec des subventions publiques à des associations culturelles ou d'aide sociale. La loi de 1901 est pour ces raisons systématiquement utilisée comme cadre légal pour ces associations, plutôt que la loi de 1905 sur les associations cultuelles. Ces financements sont supposés éviter l'influence des Saoudiens. Mais s'ils ne financent pas les mosquées, les Saoudiens continueront néanmoins à financer les réseaux d'aide sociale, propices au prosélytisme. Et par ailleurs, les revenus très importants de la taxe

(religieuse) sur la viande halal (abattue selon les rites) pourraient servir à la construction de mosquées et d'écoles de théologie pour imams. Les financements publics sont d'autre part conçus en vue d'une prise en charge religieuse des "problèmes sociaux", des détresses personnelles et de la délinquance largement dues au chômage. (Idée en vogue aux Etats-Unis).

Enfin, les municipalités ayant subventionné des mosquées s'efforcent de choisir les imams qui y exerceront, en violation flagrante de l'indépendance des cultes par rapport aux pouvoirs publics, garantie par la loi de 1905.

Concernant l'apostasie: le droit de quitter une religion n'est pas reconnu aux musulmans par les organisations qui siègent à la commission bien qu'il figure en bonne place dans diverses déclarations et chartes des droits humains. Toute association musulmane refusant l'apostasie devrait être exclue de cette concertation.

Le problème avec cette future instance, c'est la crainte qu'elle aboutisse à reconnaître et valoriser les musulmans les plus intégristes. Ainsi les organisateurs de la concertation manoeuvrent pour tenter de parer ce risque, par nomination de personnalités qualifiées et arrangements divers.

A l'écoute de l'islam de France

L'islam ne se réduit pas à un culte. C'est une religion suscitant une conduite globale qui ne peut se résumer à l'exécution des 5 piliers du culte mais interpelle chacun dans tous les moments de sa vie et de ses relations sociales qu'il doit conformer aux prescriptions morales et spirituelles de la Révélation.

L'islam lie de manière insécable le profane et le sacré, le spirituel et le temporel.

Les islamistes visent à appliquer "leurs lois" à leurs "membres" en priorité, et lorsque cela leur convient, les lois républicaines. C'est inacceptable.

La Charia est fondée sur une distinction obsessionnelle entre le licite et l'illicite, le pur et l'impur, la prédominance des hommes sur les femmes. Elle contredit la laïcité et les principes

des droits humains énoncés dans diverses déclarations. Comment ne pas y voir un conflit de civilisations?

Certaines revendications dépassent largement le principe de la liberté de conscience dans la mesure où l'exercice d'un exige de l'environnement toutes sortes de dispositions particulière :

- concernant la viande de porc dans les cantines n'est que le petit doigt dans l'engrenage. A suivre: la viande halal, les biscuits contenant des graisses animales, la proximité avec une nourriture impure (ainsi, de manière analogue, les juifs les plus maniaques ont deux ensembles de vaisselle, l'un pour les viandes, l'autre pour les laitages!).
- Le pain est suspect car le même four a pu cuire des quiches lorraines.
- Certains fonctionnaires exigent d'interrompre leur travail pour faire la prière.

D'autres revendications concernent entre autres l'inhumation. Le carré musulman ne suffit pas. Il faudrait en plus un ossuaire séparé, pour cause d'impureté (sic) de restes corporels "non-musulmans".

En matière familiale, la notion de statut personnel musulman, qui prévaudrait sur la loi commune (en matière de divorce par exemple) est inacceptable, même si malheureusement des précédents existent, entérinés par des jugements ou des décisions concrètes.

L'islam des internautes

Les hommes politiques français se sont contentés après le 11 septembre des discours lénifiants de la cléricature musulmane sur la tolérance de l'islam, préférant s'aveugler plutôt que d'appeler l'islam de France à opérer des révisions profondes de son idéologie. [...]

L'antiracisme est devenu LA grande cause nationale. L'insistance avec laquelle, au lendemain des attentats on a, sous peine pratiquer un dangereux "amalgame" , nié et même rejeté l'idée qu'il pût y avoir un lien entre islam, islamisme et terrorisme a surtout dénoté une peur du racisme anti-arabe, une défiance méprisante à l'égard du peuple français duquel on craint toujours le pire et qu'on renvoie à la honte de lui-même.

L'attitude des pouvoirs publics et des élites vis-à-vis de l'islam est fortement marquée par la dépolitisation. On ne sait plus au nom de quelles raisons supérieures on serait fondé à lui

demander légitimement quelques efforts, comme on l'a fait, avec l'église catholique. Sans motivation l'énergie manque. L'islam s'enracine à une époque où nous n'avons plus le cœur à ferrailler avec les religions pour qu'elles se tiennent à leur place, à l'écart de l'école publique, du politique et en respectant le code civil. La laïcité est considérée par les uns comme un acquis définitif et par d'autres comme un résidu de la III^{ème} République à liquider!

Le communautarisme étant répudié par principe en France, nous nous en croyons miraculeusement épargnés, alors que ses manifestations sont déjà très visibles. Les conquêtes de l'islam sont les plus frappantes mais loin d'être les seules. L'islam nous questionne d'abord sur le modèle de société que nous entendons défendre.

La notion de liberté de conscience et de culte élaborée au XVIII^{ème} siècle est issue des conflits entre catholiques et protestants et de la revendication du libre examen des questions religieuses, pouvant conduire à l'athéisme. Ces libertés concernaient les idées personnelles, le choix d'une religion parmi deux dont les pratiques cultuelles étaient proches (à une époque où les juifs visaient la discrétion). Ces différents choix et les pratiques correspondantes (concentrées sur le dimanche et les mêmes jours fériés pour tout le monde) pouvaient être renvoyés à la vie privée.

La séparation entre vie professionnelle et sociale "laïque" et vie privée (éventuellement) religieuse est tellement admise, qu'on ne la pense plus comme un acquis devant être sauvegardé. On ne comprend pas qu'elle soit contestée.

Le problème avec l'islam est que le fait d'être musulman réclame toutes sortes d'obligations de la part de l'environnement social, et que le refus de telle ou telle obligation est assimilé à une atteinte à la liberté de conscience. Les affaires de voile, de cantines scolaires, de ramadan en sont des exemples. Les tribunaux acceptent malheureusement cette interprétation étendue de la liberté de conscience.

Le débat sur la liberté de conscience est donc à la base biaisé.

Un autre concept-clef est la séparation de l'Etat et des religions. On n'en est pas à reconnaître un héritage musulman de l'Europe. Le problème concerne principalement les subventions. Les

associations musulmanes n'ont pas peur de réclamer à la fois des subventions publiques et une absence de contrôle sur l'utilisation de ces subventions.

Le poids de la famille sur les femmes mais aussi par contre-coup sur les hommes est considérable dans les sociétés de culture musulmane. Il semble justement que les musulmans qui refusent l'assimilation voire même l'intégration cherchent avant tout à préserver le pouvoir (patriarcal) de la communauté sur ses membres, et tout spécialement sur les femmes, ainsi qu'il résulte de l'insistance sur la question du voile et du refus de la mixité scolaire.

Le débat n'est donc pas théologique mais politique. Il en fut de même en 1905 mais nous l'avons oublié.

1.5 La stratégie islamiste

151 Islamisme et communautarisme : une stratégie de conquête

Dans le cadre de la stratégie de conquête élaborée par les organisations islamistes agissant sur le sol européen, les thèmes du communautarisme et du multiculturalisme (ou de la « société multiculturelle ») sont devenus ces dernières années des leviers de mobilisation majeurs des masses musulmanes que les Islamistes escomptent « réislamiser », encadrer, et, en fin de compte, instrumentaliser.

Ici, le discours communautariste a pour fonction de justifier un certain nombre de revendications fondamentalistes conçues dans le but de d'empêcher les communautés musulmanes issues de l'immigration de s'intégrer aux sociétés non-musulmanes d'accueil considérées comme « impies », la non-intégration de ces communautés étant considérée comme la condition sine qua non de leur réislamisation ou de leur maintien dans la « Oumma » islamique.

Ainsi, au nom d'une critique de « l'Etat jacobin » centralisé et de « l'intégrisme laïc » et grâce à une rhétorique « victimiste » assimilant la laïcité républicaine « orthodoxe » au « racisme », à « l'exclusion » ou même à « l'islamophobie », les Islamistes sont parvenus ces dernières années à faire admettre le communautarisme islamique - et l'atteinte aux principes d'égalité des sexes, puis la revendication de véritables « droits d'exceptions » ou « d'immunités territoriales » mettant à terme l'unité et l'intégrité de la République en danger - comme la seule alternative à « l'intolérance autochtone », une variante post-moderne du «

droit à la différence » prenant en quelque sorte acte de la globalisation et de l'effacement de l'Etat national au profit d'un différentialisme néo-tribal.

152 Le Communautarisme : Instrument privilégié de la stratégie de conquête des organisations islamistes en Europe

Comme l'a récemment dénoncé la démographe Michèle Tribalat, spécialiste des questions d'Islam et d'immigration, à l'occasion de sa démission en décembre 2000 du Haut Conseil de l'Intégration, qu'elle accuse de céder aux revendications islamistes, l'Etat républicain a amorcé ces dernières années une mutation communautariste dont on ignore encore quels seront les effets à long terme, mais qui fait incontestablement le lit des organisations islamiques fondamentalistes, au détriment, à long terme, du processus d'intégration des populations musulmanes de France.

« Le rapport du HCI sur « l'islam dans la République » est totalement angélique, explique Mme Tribalat, il reflète bien le point de vue d'une certaine élite en quête permanente de victimes (...). Aujourd'hui (...), l'idél-type de la victime , est incarné par les Musulmans. (...). L'islam introduit des processus communautaires contraires à la mission et aux valeurs promues théoriquement par l'institution, telle que l'égalité entre hommes et femmes et la liberté de conscience : des pressions sont exercées sur les membres de la communauté qui ne suivent pas. L'exemple typique, ce sont les revendications en matière de voile, de rupture de jeûne, de respect des pratiques alimentaires ».

Inconnues avant 1989, les différentes « affaires du voile » et autres manifestations spectaculaires de l'ascension des mouvances islamistes en France, remettant parfois radicalement en cause les valeurs fondamentales des sociétés d'accueil européennes, sont nées d'un double phénomène socio-politique et communautaire : la rencontre, à partir de la fin des années 80, du phénomène islamo-fondamentaliste, lui-même lié à la vague de fond mondiale (révolution Khomeyniste, Moujahidines afghans, pétro-dollars saoudiens, etc) et du mouvement « beur » et « antiraciste » (SOS racisme, MRAP, France Plus, Voix de l'islam, JRE, Jeunesse révolutionnaires trotskystes, etc).

Année charnière, 1989 fut marquée par le réveil de l'Islam de France, de plus en plus encadré et contrôlé par les mouvances fondamentalistes et islamistes, dont l'objectif numéro un était de compromettre l'intégration des communautés musulmanes issues de l'immigration. C'est en fait à partir de l'événement fondateur des lycéennes voilées de Creil (1989) que le mouvement « beur » évolua en partie vers l'islamisme, les cas du « gang de Roubaix », du « réseau

Chalabi » ou du groupe terroriste dirigé par le jeune beur Khaled Kelkal, instrumentalisé par le GIA algérien, n'étant que les manifestations les plus extrêmes et marginales d'un phénomène profond de réislamisation fondamentaliste d'autant plus redoutable qu'il s'accompagne paradoxalement, le plus souvent, d'une certaine « paix sociale » qui séduit nombre d'élus locaux et milieux associatifs beurs tentés de « pacifier » les « banlieues chaudes » au moyen du communautarisme islamiste.

A partir de 1989, Harlem Désir, leader de SOS Racisme, derrière Danièle Mitterrand, Cheikh Tejini Hadam, alors recteur de la Mosquée de Paris, ou encore le français converti Daniel Youssef Leclerc - aujourd'hui à la tête du Bureau de l'Organisation de la Ligue Islamique Mondiale (BOLIM= Arabie Saoudite) -, fait prendre un virage à 180 degrés au mouvement beur « antiraciste », troquant son laïcisme initial contre le communautarisme musulman, nouvelle version du « droit à la différence ».

Depuis lors, la figure médiatique d'Harlem Désir, qui cessa de faire l'unanimité au sein d'SOS-racisme, a connu une baisse considérable de popularité auprès des populations issues de l'immigration, lesquelles reprochaient non sans raison aux organisations « antiracistes » d'instrumentaliser les Beurs à des fins politico-électorales.

Aussi les « Jeunes beurs » des banlieues, qui préfèrent à ce terme, selon eux politiquement orienté et dévalorisant, celui de « Jeunes musulmans » ou « Musulmans », se reconnaissent aujourd'hui plus volontiers dans des organisations religieuses islamiques explicitement communautaristes et fondamentalistes, comme l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF, lié à l'organisation islamiste internationale des Frères musulmans) ou l'Union des Jeunes Musulmans (idem), très implantée dans la région lyonnaise.

De leurs côtés, nombre d'anciens militants « antiracistes » et beurs ont cru bon de rallier le mouvement associatif islamique et ont substitué au discours sur l'intégration et la laïcité républicaine celui sur le « droit à la différence » dans sa version communautariste confessionnelle et multiculturaliste. La première affaire du foulard (octobre 1989) avait d'ailleurs été ainsi immédiatement récupérée par SOS Racisme et le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (MRAP), qui avaient invoqué le supposé « racisme » et « l'intolérance » des opposants au port du foulard dans les lieux publics.

Dans les faits, le débat sur le communautarisme et le fondamentalisme, est de facto esquivé puis occulté car neutralisé par le taboo incapacitant de « l'antiracisme » médiatique.

Aussi les organisations islamiques ont-elles adopté, depuis, une rhétorique « victimiste » et déclenchent-elles régulièrement des scandales médiatiques pour lever les réticences «

naturelles » des sociétés d'accueil vis-à-vis d'une offensive fondamentaliste qui risque de mettre en danger la cohésion nationale, puis substituer à celles-ci un sentiment de culpabilité.

En fait, les revendications communautaires qui visent à enrayer l'intégration et à fragmenter la nation - buts inavouables publiquement - étant présentées comme des réponses réparatrices face à « l'intolérance laïcarde », le jacobinisme, « l'islamophobie », etc, dans cette stratégie de communautarisme revendicatif, les différentes « affaires du voile » islamique ou autres « affaires Rushdie » peuvent être analysées comme des épreuves de force.

Elles constituent de véritables opérations médiatiques de subversion, des opérations de provocation visant à acculer les pouvoirs publics à céder aux revendications fondamentalistes dans le but « d'apaiser » les communautés musulmanes victimisées et risquant de « réagir » violemment « face au racisme ».

Soufflant sur les braises du mécontentement et du sentiment collectif de persécution entretenu dans un premier temps par les mouvements beurs « antiracistes » politiquement orientés précité, les propagandistes islamistes, souvent liés à des organisations fondamentalistes étrangères, imprudemment autorisés par les pouvoirs publics à encadrer et - de facto - à fanatiser nombre de jeunes musulmans, suscitent le mécontentement et le radicalisme de ces derniers en imputant tous les malheurs des Vrais Croyants à une supposée hostilité intrinsèque des « Infidèles ». Par cette stratégie « victimiste », les organisations islamistes opérant en France sont parvenues ces dernières années à attirer sur leurs positions un nombre considérables de jeunes beurs, voire même de jeunes « Français de souche » ou « blacks » des banlieues, dont le sentiment de révolte et la situation de précarité sociale constituent des puissants leviers de réceptivité du discours fondamentaliste islamique. Fascinés par le charisme d'un Tariq Ramadan, les exploits sportifs de célèbres champions beurs comme Jamel Bourras ou français « Blacks » convertis comme le basketteur Olivier Saint Jean, tous deux membres de l'organisation fondamentaliste UOIF (voir infra), les jeunes Musulmans néo-fondamentalistes de France se perçoivent de plus en plus comme une communauté à part, une « nation musulmane » dans la nation, sur le modèle communautariste anglo-saxon tant médiatisé et popularisé par les médias (aspect « américain » donc « branché » du communautarisme).

153 La prédominance d'organisations islamistes fondamentalistes : Genèse et levier de la dérive communautariste.

Contrairement à une idée reçue, le communautarisme musulman, dominé par les positions radicales des mouvances islamistes, n'est pas le résultat d'une réislamisation spontanée des jeunes immigrés ou fils d'immigrés musulmans installés en Europe et au départ souvent devenus totalement étrangers à leur propre culture islamique originelle.

Cette réislamisation fondamentaliste et cet encadrement croissant des communautés musulmanes d'Europe par les structures islamistes rentre en fait dans le cadre d'une vaste stratégie de conquête mise au point par les quatre grands pôles de l'exacerbation islamiste dans le monde

Premièrement, l'Arabie saoudite et les institutions islamiques qu'elle contrôle directement (Organisation de la Conférence Islamique OCI, mouvements wahhabites, Centres islamiques européens, Assemblée mondiale de la Jeunesse musulmane - WAMY -, Bureau de l'Organisation de la Ligue Islamique (« Rabitat ») ou BOLIM dont le converti Youssouf Leclerc, ancien Président de la FNMF, est aujourd'hui Président de la section française etc.).

Deuxièmement le « pôle indo-pakistanaï » (Pakistan, islam indien, etc) et les organisations qui lui sont rattachées : Congrès du Monde Musulman, mouvements déobandis, soufisme fondamentaliste barelvi, mouvement piétiste-fondamentaliste Tabligh (où Khaled Kelkal avait été formé), le plus influent en Europe ; Jama'at-i-islami, etc;

Troisièmement les différentes sections nationales de l'Organisation mondiale des Frères-musulmans (dont l'UOIF, UJM dépendent en France ; l'UOIE au niveau européen, UOII et UCOII en Italie, etc;

Quatrièmement l'islam turque, quant à lui trop souvent sous-estimé et représenté, en Europe, tant par l'islam orthodoxe d'Etat (en dépit de la « laïcité » de la Turquie) contrôle par la Diyanet (direction des Cultes du Ministère de l'Intérieur relayée par les Consulats en Europe, financée par la Ligue Islamique Mondiale saoudienne) que par l'organisation islamiste turque proche des Frères musulmans, le Milli Görüs, filiale du parti Fasilet Partisi de Necmettin Erbakan (ex-Refah partisi).

Dans cette stratégie d'islamisation de l'Europe et de la France, l'Arabie Séoudite, réputée « amie de l'Occident », mais adepte de l'islam le plus obscurantiste qui soit, joue un rôle fondamental. Riyad est ainsi à l'origine de « l'Institut de formation des Imams d'Europe » établi à Saint Léger-du-Fourgeret (Château-Chinon).

Preuve de la collaboration entre différentes mouvances fondamentalistes, cette « université islamique » a été confiée à la branche française et européenne de l'Association des Frères musulmans, probablement la plus « autochtonisée » des structures islamistes, représentée dans

l'Hexagone par l'Union des Organisations islamiques de France (UOIF) et en Europe par l'UOIE.

Officiellement, l'islam séoudien est présent en France et dans la plupart des capitales européennes à travers les « Centres islamiques » et mosquées qu'il contrôle (Grande Mosquée de Lyon, Centre islamiques de Genève, Rome, Londres, Madrid, etc).

« Le succès d'une minorité musulmane est de devenir, un jour plus ou moins lointain, une majorité. Ce phénomène se fait non pas par la force, mais par un effet d'assimilation réciproque entre la majorité non-islamique et la minorité islamique, la majorité acceptant petit à petit la morale et la religion islamiques et finissant par s'identifier à l'islam », écrit le saoudien Ali Kettani, Directeur de la fondation islamique pour la science, la technologie et le développement dans une brochure, L'Islam aujourd'hui, largement diffusée en France et en Europe à l'usage des immigrés musulmans et des convertis. Largement inspirées des propositions saoudiennes, de celles des Frères-musulmans ou de l'expérience des organisations islamiques britanniques, qui ont depuis des années obtenu satisfaction sur certains points mentionnés ci-après et dont les Musulmans français s'inspirent, les principales revendications des organisation musulmanes de France et d'Europe sont les suivantes :

- 1/ droit de créer des écoles libres islamiques privées ou sous contrat ou, à défaut, introduction de cours de religion dans les écoles publiques;
- 2/ reconnaissance des règles islamiques en matières de statut personnel et d'état civil : mariage religieux musulman, répudiation, polygamie, héritage, cimetières ou carrés musulmans séparés ;
- 3/ quotas dans l'Administration pour l'embauche de Musulmans,
- 4/ nourriture hallal dans les cantines, lieux de prière-aumôneries islamiques, piscine et éducation physique séparées pour les filles, ou à défaut dispense de cours, non mixité, exclusion d'ouvrages offensants envers l'islam ; droit au port du voile dans les écoles de la République,
- 5/ reconnaissance de l'Islam comme seconde religion de France ;
- 6/ multiplication du nombre d'imams dans les administrations pénitentiaires, lieux publics et d'enseignement ;
- 7/ création d'un parti politique islamique ou reflétant les intérêts spécifiques de la communauté musulmane.

Or, ces revendications, visant à réclamer un régime juridique et administratif d'exception, exorbitant du droit commun, sont globalement et spontanément mal perçues, tant par les régimes, notamment la République française, laïque et unitaire, que par les masses autochtones profondément sécularisées, qui y voient spontanément poindre le « péril islamique », la manifestation de « l'obscurantisme religieux », dont le voile islamique apparaît comme la plus éclatante des illustrations.

C'est la raison pour laquelle les revendications communautaristes islamistes sont essentiellement exprimées à travers des techniques de mobilisation et une rhétorique subversive que nous avons nommée « victimiste », c'est-à-dire visant à retourner l'accusation d'intolérance - pourtant à l'origine des revendications fondamentalistes - contre les milieux laïcistes, les pouvoirs publics et les masses autochtones méfiantes, voire hostiles.

C'est dans le cadre de cette « stratégie victimiste » qu'il convient de resituer toute une série de scandales médiatico-politiques qui monopolisèrent de façon récurrente le devant de la scène sur fond de revendications islamiques communautaristes et confessionnelles. D'évidence, les différentes « affaires du voile » ou autres « affaire Rushdie » ou « affaire Taslima Najreen », menées simultanément dans plusieurs Etats européens à forte communautés immigrées, ne sont pas nées ex nihilo à partir du mécontentement spontanés de travailleurs immigrés musulmans lambda. Elles ont été orchestrées par des organisations islamiques européennes directement financées et/ou contrôlées par les grands pôles mondiaux du fondamentalisme islamiste précédemment cités, principalement le wahhabisme saoudien, le Tabligh indo-pakistanaï et les Frères musulmans.

Apparemment concurrents, parfois radicalement antagonistes, ces pôles agissent souvent en parfaite coordination lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies communautaristes d'islamisation et des campagnes de démonstration de force à partir de chocs spectaculaires provoqués dans l'opinion publique française au moyen du scandale médiatique et du « discours victimiste » qui lui est consubstantiel et qui a pour fonction première de retourner l'accusation d'intolérance contre les sociétés démocratiques d'accueil, prises au piège de leur propres valeurs pluralistes et « ouvertes » détournées de leur contexte et ainsi subverties.

154 Du repli communautaire à la radicalisation confessionnelle : Un phénomène européen

En dépit des déclarations souvent démagogiquement victimistes et « politiquement correctes » des responsables d'organisations dites « antiracistes », des Politiques en quête d'électeurs musulmans et même des personnalités religieuses, catholiques (pères Lelong, Delorme et Gaillot, l'Abbé Pierre, etc) comme musulmanes, y compris les plus « modérées », comme par exemple l'Imam Dalil Boubaker, recteur de la Mosquée de Paris, les problèmes d'intégration rencontrés par les minorités musulmanes en Europe sont plus imputables à un rejet, par l'Islam institutionnel, des valeurs, lois, cultures, us et coutumes des pays d'accueil, qu'à un présumé « racisme » des autochtones européens.

Ce ne sont pas des Asiatiques, des latino-américains ou des Africains animistes et chrétiens qui remettent radicalement en question les valeurs fondamentales de l'Europe moderne et de l'Occident : liberté de conscience et d'expression ; dignité de la personne humaine ; droit à la sûreté des personnes et des biens ; égalité entre les sexes, les races et les religions, etc. Ce sont bien des organisations islamiques prosélytes - radicales ou non - qui manifestent contre Salman Rushdie, exigent de pouvoir porter le voile dans les écoles, boycottent certains cours « impies », ou encore dénoncent certaines lois séculières françaises et européennes, donc qui réclament un régime politico-juridique exorbitant du droit commun, un espace extra-territorial rejetant l'application des lois « impies » en vigueur.

Tenant de poser les vrais termes du débat et de dissocier les thèmes trop souvent confondus que sont l'intégration, l'islamisme et le « racisme », l'historien René Rémond explique : « L'irruption sur le territoire de la République de millions d'êtres humains d'origine étrangères qui s'installent sur le territoire et restent fidèles à leurs origines et à leurs coutumes nourrit une inquiétude qui n'est pas forcément de la xénophobie ou du racisme ».

Comme le montrent Yves Lacoste, Christian Jelen, Alain Finkielkraut, ou Michèle Tribalat, le « ghetto », le « repli sur soi », « l'exclusion », le « racisme », peuvent être autant le fait des « victimes » de l'exclusion elles-mêmes - surmédiatisées et souvent instrumentalisées par les fondamentalistes comme par des courants politiques radicaux (trotskystes, marxistes révolutionnaires, etc) - que des autochtones non-musulmans incriminés souvent à tort a priori et a posteriori.

Les exemples de cette « auto-exclusion volontaire » des Mahométants européens, orchestrée par les minorités actives islamistes et prosélytes, à laquelle l'Etat d'accueil répond par les concessions communautaristes, abondent partout en Europe :

- En France comme en Italie, en Grande Bretagne ou en Belgique, les Islamistes appellent régulièrement aux manifestations en faveur du port du voile dans les lieux publics et les établissements scolaires, voire à boycotter les cours jugés « impies » (gymnastique,

biologie) ou à refuser l'étude de certaines œuvres « blasphématoires » : d'Albert Londres à Dante Alighieri, en passant par Victor Hugo ou Voltaire, ce dernier étant justiciable d'avoir conçu, sous forme de pièce, un pamphlet anti-musulman sacrilège intitulé « Mahomet ou le fanatisme ».

- De l'autre côté des Alpes, la puissante Union des Communautés et Organisations Islamiques d'Italie (UCOII) a fait de l'interdiction de la Divine Comédie, de Dante Alighieri, dans les lycées et universités, l'un de ses principaux chevaux de bataille. Jugé « blasphémateur », le plus grand des poètes italiens est coupable d'avoir, dans la Divine Comédie, consigné le prophète Mahomet dans le « septième cercle de l'enfer ». Capitale du Catholicisme, Rome abrite depuis 1995 la plus grande Mosquée d'Europe, financée à 75 % par l'Arabie Saoudite (35 millions de dollars) qui entend en faire « un pôle où rayonnera le visage tolérant de l'Islam afin de corriger la mauvaise image de cette religion », alors que les autorités saoudiennes continuent de refuser toute liberté religieuse aux non-Musulmans d'Arabie. Autre marque d'unilatéralité et de volonté de conquête islamique sous couvert de « droit à la différence » et de communautarisme, lors de leurs premières démarches dans les années 80, les promoteurs saoudiens et marocains de la mosquée de Rome avaient exigé que le minaret de la future mosquée fût plus haut que Saint Pierre.
- - En Suisse, aux termes d'une longue bataille juridique, un arrêté fédéral autorise désormais les jeunes filles islamistes à porter le voile sur la photo de leurs passeports, ce qui était jusqu'à peu formellement interdit.
- - En Belgique, une loi de 1974, qui place le culte musulman sur le même pied d'égalité que les autres religions, prévoit le financement par l'Etat de la construction de mosquées et du traitement des personnels cultuels. La loi de 1978 permet l'enseignement de l'Islam dans les établissements publics. A Bruxelles, dans les quartiers de Scharbeek ou Saint-Josse, où la police ne s'aventure plus, les débits de boisson sont prohibés par les Islamistes qui quadrillent le terrain. Aussi, le 13 décembre 1998, les Musulmans de Belgique ont élu leurs représentants à une assemblée constituante - seul cas en Europe et dans le monde - destinée à former un Grand Conseil Islamique, qui, sur la base des accords souscrits avec le gouvernement, est devenu « l'interlocuteur officiel de l'Etat ». Or nul n'ignore l'orientation fondamentaliste de la majeure partie des membres de ce Conseil. Sur 68 membres de l'assemblée, reconnaissait le 11 février 1999 un ministre belge, 25 des élus sont officiellement liés aux fondamentalistes. En fait, officieusement, on parle plutôt de 45 membres fondamentalistes.

- Le Danemark possède quant à lui la législation la plus libérale d'Europe en matière d'enseignement religieux. Six écoles islamiques ont été ouvertes par des organisations islamistes proches des Wahhabites saoudiens.
- Aux Pays Bas, un décret du 30 mai 1986 de la Cour suprême de cet Etat confère aux Imams le même statut légal que celui accordé aux prêtres et aux rabbins, ce qui leur permet de briguer des fonctions dans l'armée, les hôpitaux, les prisons.). La Constitution permet aux communautés religieuses de fonder leurs propres écoles privées, subventionnées par le gouvernement, ce qui a donné lieu à la création d'une vingtaine d'écoles islamiques. Des cours d'éducation islamique sont dispensés par ailleurs dans les écoles publiques. Mieux, en 1987, le Parlement a décidé, en vertu du droit à l'égalité de traitement entre les Chrétiens et les autres confessions, que la loi ne saurait faire de distinction entre l'appel à la prière lancé à partir des mosquées et les cloches des églises. De même en 1989, le ministre de l'Intérieur a rappelé que le délit, pénal en Pays-Bas, de blasphème, s'applique tout autant dans le cas de l'islam. En d'autres termes, Salman Rushdie est condamnable.
- En Angleterre, la liberté de manoeuvre et de prosélytisme des fondamentalistes ne rencontre pratiquement aucune limite : les principaux chefs islamistes du monde, dont le Tunisien Rachid Ghannouchi, peuvent y exprimer leur haine anti-occidentale en toute liberté et organiser des manifestations publiques de soutien au GIA et d'appels au meurtre, notamment contre Israël, les Etats-Unis et surtout la France. Dans certaines villes " musulmanes ", comme Nottingham et Bradford, la Charià est mise en concurrence avec la loi anglaise, au nom d'un communautarisme (comunalism) qui tire ses sources dans la longue tradition de pouvoir local (« paramountcy ») et des différentes lois sur les « races » (Race Act) et le statut des minorités ethno-religieuses. Des séminaires de formation sur l'Islam à destination des polices municipales sont régulièrement confiés à des associations ouvertement islamistes. Des cours de Jihad sont publiquement organisés et annoncés à la grande Mosquée de Finsbury Park. Dans un entretien au Times du 3 décembre 1998, Omar Bakri, leader d'une des organisations islamistes les plus extrémistes implantées en Europe, Al-Mouhagiroun, confirme l'existence de tels centre. D'après cet islamiste fanatiquement anti-occidental et antisémite, ils sont « destinés à former les jeunes islamistes aux techniques du Jihad (.). Quant à la Mosquée de Londres Nord, elle organise des collectes de fonds pour les combattants islamiques du Cachemire, de Palestine, de Bosnie-Herzégovine et du Kosovo ». Omar Bakri dirige également le Hizb ut-Tahrir, « parti de la Libération Islamique », étroitement lié au Hamas palestinien, et est le co-

fondateur d'une autre organisation, les « Adeptes de la Charià ». Dirigé par l'Imam de la Mosquée Londres Nord, Abou Hamza, l'objectif principal de cette organisation est de lutter contre le « pouvoir infidèle » anglais. Reconnu invalide de guerre, puisqu'il a perdu un bras et un oeil pendant, la guerre d'Afghanistan, Abou Hamza reçoit régulièrement les allocations d'invalidité du gouvernement britannique... Directeur de l'Institut Musulman, Kalim Saddiqui, autre figure de l'islamisme anglais, après avoir publiquement soutenu la sentence de mort contre Rushdie, a créé en 1992 un « parti islamique anglais » et un " Parlement Musulman " prônant la " désobéissance islamique" et revendiquant un territoire séparé pour les Musulmans afin qu'y soit appliquée la Charià. Réputé plus modéré, le Directeur Général de la Grande Mosquée de Londres a récemment averti les autorités britanniques que les Musulmans anglais pourraient retirer leur loyauté si Londres continuait à " offenser les valeurs panislamiques ". L'Imam de Bradford insiste quant à lui sur le fait que le devoir de tout musulman anglais est de " remplacer progressivement les valeurs de l'Etat séculier par celles de l'Islam". Comme on le constate, ces situations parfois extrêmes, les différentes concessions arrachées aux sociétés d'accueil par les mouvances islamistes obscurantistes au nom du « communautarisme » et du « droit à la différence », témoignent en fin de compte plus d'un retour à l'âge théocratique et pré-moderne que du bon état de santé des sociétés pluralistes de l'Europe occidentale. Contradiction flagrante : au nom du « droit à la différence », les Etats de l'Union européenne, dont les valeurs fondamentales sécularisées et démocratico-libérales sont aux antipodes du holisme islamiste, accordent des droits collectifs, des régimes d'exceptions aux ennemis déclarés des valeurs de l'Occident moderne. Comment en est on arrivé là ? En fait, cette surprenante contradiction a des origines philosophiques, idéologiques mais aussi psychologiques.

155 Communautarisme, multiculturalisme et pluralisme : Des notions trop souvent confondues.

Intrinsèquement lié au thème du communautarisme, celui du multiculturalisme - et le discours « politiquement correct » sur la « société multiculturelle » qui en découle - est l'une des armes rhétoriques maîtresses des mouvances fondamentalistes qui tentent de présenter leur refus des valeurs et règles des sociétés indigènes occidentales comme la simple marque du « différentialisme », de la « tolérance », et donc du « pluralisme ».

Mais l'on touche là à un sujet d'autant plus crucial que le pluralisme, invoqué à travers le multiculturalisme par ceux-là même qui rejettent catégoriquement les postulats philosophico-politiques de base des sociétés occidentales, est en réalité loin d'être le synonyme de multiculturalisme ou de communautarisme. Il n'implique même pas forcément ces deux notions, certes voisines, mais de natures distinctes.

Aussi le pluralisme est-il par essence limité, les « sociétés ouvertes » étant vulnérables et reposant sur un ensemble de règles et valeurs fondamentales de base qui ne peuvent être remises en question, au risque de voir ces sociétés « ouvertes » s'autodétruire en s'ouvrant aux systèmes philosophiques, religieux et civilisations antagonistes, voire hostiles, comme cela est le cas de l'islam radical qui refuse toute Altérité.

Ainsi que l'explique le politologue italien Giovanni Sartori, auteur d'un récent ouvrage intitulé : « Pluralisme, Multiculturalisme et Etrangers , essai sur la société multiethnique » (Rizzoli, 2000), le paradoxe réside dans le fait que valeurs fondamentales des sociétés démo-libérales, pluralistes et « ouvertes » - à commencer par la tolérance et la liberté de d'opinion et de croyance - sont invoquées et détournées de leur fins, dans le cadre d'une véritable stratégie de conquête, par les responsables d'organisations islamistes communautaristes qui les rejettent pourtant catégoriquement.

Pour Sartori, le piège du communautarisme repose donc sur une double confusion philosophique et idéologique au terme de laquelle le principe fondamental caractérisant les sociétés « ouvertes », le pluralisme, a fini par être confondu avec celui du multiculturalisme, tandis que la nation se voit proposée comme seule voie de rédemption expiatoire sa propre disparition via le démembrement communautariste de l'Etat national d'accueil

Giovanni Sartori explique que si une société pluraliste peut effectivement être au départ multiculturelle,(comme c'est le cas notamment de nombreuses nations démocratiques occidentales qui sont historiquement composées de plusieurs nations ou cultures : Autriche, Grande Bretagne, Etats-Unis, etc), une société multiculturelle et/ou communautariste n'est en revanche pas automatiquement pluraliste : ex-Union soviétique, Liban, ex-Yougoslavie, Egypte, Indonésie, etc.

En matière d'Islam et d'immigration extra-européenne, la délégitimation diffuse du fait national au profit de revendications communautaires islamiques joue d'autant plus efficacement que la mauvaise conscience et la culpabilité de l'homme occidental depuis la seconde guerre mondiale sont habilement instrumentalisées par les mouvances islamistes.

Celles-ci profitent effectivement du fait que le débat sur l'islam et l'immigration est faussé depuis qu'il a été réduit à celui, hautement idéologique, passionnel et médiatique, de « l'anti-racisme » et de « l'exclusion », notions elles aussi détournées de leurs finalités premières et instrumentalisées par certains discours politiques.

Le Haut Conseil à l'Intégration (HCI), par son rapport du 14 décembre sur « l'Islam dans la république », remis au Premier Ministre, fait le lit du communautarisme islamiste en France et illustre parfaitement la confusion philosophique et l'instrumentalisation idéologique qui sont à l'origine de l'abdication des autorités républicaines vis-à-vis des revendications islamistes.

Le Haut Conseil, à la suite du Conseil d'Etat, en cédant sur la question du foulard islamique, jugé « compatible » avec la République (CE, 1989), ainsi que sur la question des repas hallal dans les écoles et les jours fériés accordés aux élèves musulmans lors de la fête de l'Aïd al Kébir.(rapport du HCI de décembre 2000), annonce l'abdication de la société ouverte face à ses « ennemis », pour parler en langage popperien.

Car au nom d'un « droit à la différence » détourné de ses fondements philosophiques pluralistes, c'est aux forces rêvant d'instaurer un ordre théocratique contraire en tout point au modèle pluraliste des sociétés ouvertes, que la France a cédé. Comme on le voit, la guerre, car il s'agit bien là de « guerre des représentations », s'exerce aussi sans les armes.

Conscient de leur faiblesse numérique et du caractère intrinsèquement « hostile » et anti-occidental de leur système de croyances, les organisations islamistes axent l'essentiel de leur combat en « terre infidèle » sur la rhétorique - comme ruse de guerre (Ulysse et Polyphème) - et la subversion des valeurs, si l'on retient l'acception qu'a donné le professeur Roger Mucchielli du terme subversion : détourner de leur signification et de leur buts les valeurs de l'Autre afin de décourager et dissuader celui-ci de se prémunir contre une agression extérieure, concrète, idéologique ou psychologique.

Bref, démoraliser l'Autre, profiter de ses vulnérabilités internes, largesses et contradictions, lui « faire perdre le nord » au moyen de la « guerre des représentations » et des concepts.

Accorder des droits collectifs séparés, de véritables « immunités » territoriales, des régimes juridiques d'exception, à des communautés - donc à des groupes - au nom de la liberté de conscience, au départ individuelle, aboutit non seulement à détruire le consensus philosophico-politique et juridique de base qui pousse les membres d'une même société ouverte à vouloir « vivre ensemble », mais cela revient également à nier le droit spécifique - en principe premier, dans les sociétés ouvertes - des individus au profit d'immunités communautaires.

Le paradoxe, c'est que la sacralisation de l'individu constitue le fer de lance de ces revendications (...) communautaires. Si le communautarisme pénètre en France, c'est par le biais du droit individuel, « au nom de ma particularité, j'ai droit à... ».

Nous assistons à une poussée identitaire, largement encouragée, du reste, par les réponses complaisantes que nous lui apportons. A Roubaix, on a poussé l'empathie jusqu'à installer un centre culturel arabo-musulman à l'intérieur même d'un lycée !

En fait, en reconnaissant les mouvances fondamentalistes - majoritaires dans tous les pays européens - comme interlocuteurs communautaires officiels, autorisés de facto à encadrer les communautés musulmanes et à parler en leur nom, et en accordant à ces structures islamistes - en réalité fort peu représentatives des masses qu'elles escomptent instrumentaliser - des concessions exorbitantes du droit commun, les sociétés ouvertes occidentales mettent, à terme, gravement en péril leurs propres valeurs fondamentales : tolérance, liberté de conscience et religieuse, égalité des sexes, rationalisme critique, laïcité.

Ces valeurs sont certes invoquées par les mouvances fondamentalistes elles-mêmes, mais elles sont de la sorte subverties aux termes d'une stratégie de conquête communautariste et d'une rhétorique de guerre sémantique et psychologique d'une efficacité sociale et médiatique redoutable.

156 Du « ghetto volontaire » au sécessionnisme communautaire...

Il existe donc bien, de la part des Islamistes, une véritable stratégie de conquête de l'Europe et de la planète, via les minorités musulmanes issues de l'immigration et de la diaspora qu'ils escomptent instrumentaliser.

Le but est de créer de véritables enclaves juridiques et politiques au nom de la « liberté religieuse », que les Islamistes refusent aux non-musulmans, du « droit à la différence », et du « communautarisme », thèmes d'autant plus porteurs qu'ils empruntent au discours « politiquement correct » du multiculturalisme - inauguré aux Etats-Unis et en Grande Bretagne dans les années 70 avec les politiques de « positive discrimination » et d'« affirmative action » - convergent avec une certaine idéologie « mondialiste » ambiante dénigrant l'Etat-nation au nom de la globalisation.

Toujours est-il qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que, dans un avenir proche, à mesure que les mouvances islamistes parviennent à recruter de nouveaux militants radicalisés dans les

quartiers sensibles à forte population immigrée, des Musulmans fondamentalistes refuseront de plus en plus l'enseignement public officiel « impie » et exigeront des professeurs mahométans (exigence qui a déjà été satisfaite en Grande-Bretagne où certains lycées et collèges diffusent un enseignement entièrement islamique, ne tenant aucunement compte des programmes nationaux anglais).

La fonction d'intégration propre à l'école tend d'ailleurs déjà à disparaître dans de nombreux quartiers à forte population islamique issue de l'immigration. C'est dans ce contexte que se développent des écoles privées islamiques dans la plupart des pays européens d'accueil précités (voir supra).

A l'intérieur de l'Europe, ce rapport de force risque à terme de se traduire (à mesure que les communautés musulmanes issues de l'immigration iront s'agrandissant et se « réislamisant », au contact des Islamistes, et parallèlement à la baisse continue de la natalité des « Européens de souche) par une « libanisation » ou une « balkanisation » croissante des sociétés européennes d'accueil, et plus particulièrement des grandes villes. En effet, ce sont ces lieux où les populations islamiques ou en voie de réislamisation radicale, instrumentalisées par les mouvances fondamentalistes, reconstituent progressivement les modes de vie islamique à l'intérieur de véritables ghettos volontaires » où la police et l'Administration nationale semblent être de plus en plus considérées comme des structures « étrangères » et « impies ».

« Le processus du ghetto volontaire - et non pas de l'exclusion, comme certains le prétendent - , explique le géopoliticien Yves Lacoste, prend forme, notamment dans les grandes cités HLM qui avaient été conçues au départ pour les familles françaises ordinaires et qui se transforment peu à peu en enclaves musulmanes.

Cela pose un problème géopolitique sans précédent dans l'histoire de ce vieux pays d'immigration qu'est la France : alors qu'il n'y a jamais eu de parti polonais, portugais, italien, etc. il peut se former aujourd'hui un parti islamiste plus ou moins dissident.

La France et les autres Etats européens d'accueil peuvent-ils continuer à accorder de facto aux mouvances fondamentalistes un quasi monopole d'encadrement et de représentation, alors que ces mouvances ne cachent pas leur objectif premier d'empêcher le processus d'intégration ?

Les « sociétés ouvertes » peuvent-elle se permettre de renoncer à ne poser aucune limite au pluralisme alors que cette abdication risque, à terme, de mettre en danger leurs valeurs fondatrices et leur survie mêmes ?

Le pluralisme et l'ouverture doivent-ils ne rencontrer aucune limite même si le prix à payer de cette absence de limites conduit in fine à réduire le degré d'ouverture et de pluralisme ?

Le communautarisme, permis par les sociétés démocratiques et libérales, a-t-il vocation à saper les fondements des Etats-nationaux, unités politiques et administratives de base de la démocratie ?

Effectivement c'est là le véritable coeur du débat sur le communautarisme, l'intégration et l'Etat.

2. Peut-on entrevoir des solutions

2.1. Les femmes ont un rôle essentiel à jouer

211 Richesses et tensions liées à la diversité

Il faut bien considérer que la diversité religieuse et culturelle représente, on l'oublie trop souvent, une grande richesse.

Agents importants de la diversité, les immigrantes et les immigrants contribuent positivement à l'économie nationale, et cela, même dans la difficile conjoncture économique que nous connaissons.

On note aussi les effets positifs de l'apport direct de la population immigrante jeune qui peut atténuer les effets du vieillissement de la population. Au-delà de ces avantages "comptabilisables", la diversité culturelle et religieuse issue de l'immigration représente une ouverture sur le monde. Elle nous met en contact avec des grandes traditions philosophiques comme le bouddhisme et avec des approches différentes du corps et de la maladie comme celles de la médecine chinoise; elle nous enseigne des nouvelles stratégies de solidarité, comme les tontines africaines et les cuisines collectives latino-américaines. Qu'elle vienne d'ailleurs ou qu'elle soit d'ici, la diversité amène une plus grande variété de solutions possibles aux problèmes qui nous confrontent. Le regard des autres nous force à mieux nous connaître nous-mêmes et il est une occasion de remise en question de certaines pratiques qui, sans point de comparaison, nous semblaient "naturelles". Elle nous montre par exemple que certaines sociétés accordent une place prépondérante aux aînés, qui sont beaucoup plus respectés et entourés qu'ici. La diversité est aussi un défi qui nous permet d'approfondir nos solidarités en nous amenant à découvrir nos ressemblances, notre commune humanité au-delà

des différences. Et même dans les tensions qu'elle produit, la diversité est une richesse : les tensions font partie de la vie, elles sont des occasions de dépassement.

Pourtant, on ne peut nier non plus l'aspect difficile des tensions liées à la rencontre de la différence. Des cultures différentes engendrent des visions du monde différentes, qui sont en quelque sorte des grilles d'analyse permettant de donner un sens à ce qui nous entoure. Ces visions du monde, assorties de leurs valeurs, agissent parfois comme des filtres qui rendent la communication interculturelle difficile et donnent lieu à des "chocs culturels".

Les différences dans la structure du groupe familial (rôles sexuels, modes de communication, modes de contrôle social, attitudes éducatives) peuvent notamment donner lieu à des chocs culturels et à des confrontations de valeurs entre les nouveaux arrivants et la société nationales, et entre les femmes immigrantes et les féministes.

Ces différences entre groupes se font souvent jour autour du statut des femmes et des enfants dans la famille et autour des normes sexuées de comportement.

212 Femmes, modernité et tradition

Il est vrai que le choc culturel ressenti dans la rencontre des nouveaux arrivants et des français de souche est en fait souvent le choc de la rencontre entre tradition et modernité. Cela est surtout vrai pour les immigrants qui viennent de sociétés organisées autour des allégeances communautaires et qui se retrouvent tout à coup dans une société où l'individu-citoyen est au centre de tout. Les effets de la modernité comme l'évolution vers la nucléarisation de la famille, la remise en question de l'autorité paternelle par les femmes et les enfants, la familiarité des rapports avec les enfants augmentent le choc culturel.

Précisons d'abord que la modernité pourrait se définir par trois variables : l'aspect technico-économique où la nature n'est plus le reflet du divin, l'aspect juridico-politique qui façonne la séparation public-privé, enfin, l'aspect philosophique par lequel la disparition du religieux retourne l'individu à sa conscience.

Les valeurs d'égalité entre les sexes et d'autonomie des femmes sont des valeurs bien ancrées dans la modernité. Quand ces valeurs féministes rencontrent des conceptions plus traditionnelles du rôle des femmes, des tensions s'ensuivent. Les femmes dans toutes les cultures ont cherché et cherchent encore à s'émanciper des rôles étroits qui les définissent. En immigrant, plusieurs d'entre elles espèrent réaliser un nouveau projet de vie et s'intégrer à la

société moderne. Les femmes immigrantes ont intérêt à s'approprier certaines valeurs de la modernité et à réinterpréter des traditions à partir de l'égalité entre les sexes qui fait partie de ces valeurs. Si c'est par nécessité économique que plusieurs immigrantes sont amenées à trouver un emploi, elles apprécient souvent la nouvelle autonomie que cela leur procure. Cette autonomie financière peut être cependant source de tensions dans leur couple.

Par ailleurs, les filles dans certaines cultures sont surveillées de près par leurs parents. Des conflits importants peuvent survenir entre les enfants éduqués dans la société d'accueil plus permissive et leurs parents, entraînant une remise en question radicale de la tradition. Les filles semblent trouver particulièrement avantage à adopter les valeurs de la modernité.

Cependant, si l'accès à la modernité par l'immigration peut favoriser la remise en question de certaines traditions patriarcales, des chercheuses ont montré que les femmes immigrantes refusent d'être réduites à un statut de victimes de l'obscurantisme de leur communauté. Elles clament leur attachement à la famille, alors que certaines féministes les voient comme dominées par leur conjoint. Les femmes immigrantes viennent souvent de pays où les systèmes de protection sociale sont quasi absents. La famille et l'entraide communautaire sont alors les seules ressources auxquelles faire appel en cas de besoin. De plus, la famille joue un rôle crucial de soutien dans le processus de rupture associé à la migration. Parallèlement, les femmes sont perçues comme les gardiennes de la culture et sont vues comme essentielles à la survie de l'ethnie.

En plus de cesser de voir les femmes immigrantes comme de simples victimes d'une tradition opprimante, il faut aussi reconnaître l'apport positif de certaines valeurs dites traditionnelles : l'esprit communautaire, l'entraide, le sens de l'union familiale, la prise en charge des aînés et le respect à leur endroit, ainsi que la tolérance. Certaines de ces valeurs s'apparentent à des valeurs traditionnellement associées au féminin et défendues par des féministes qui prônent leur réhabilitation dans une société dominée par l'individualisme et la compétition.

L'autonomie et l'égalité des droits sont essentielles. Néanmoins, les femmes et la société entière tireraient sans doute bénéfice d'une meilleure reconnaissance de certaines valeurs dites traditionnelles si celles-ci étaient mises en pratique aussi bien par les hommes que par les femmes.

Outre les nouvelles religions, les intégrismes représentent une autre facette de la religiosité contemporaine qui interpelle notre société. On doit cependant faire deux différences majeures entre ces phénomènes. D'une part, les nouvelles religions ne réservent pas une place identique aux femmes; certaines confinent les femmes à un rôle socialement dévalorisé alors que d'autres prônent l'égalité ou la supériorité des femmes. Au contraire, un point commun important des différents intégrismes, qu'il s'agisse de l'intégrisme catholique, protestant, islamique ou juif, c'est la négation de l'égalité des sexes. D'autre part, les sectes prétendent vivre en marge de la société, alors que les différents intégrismes cherchent plutôt à en influencer le développement, pouvant même aller jusqu'à vouloir subordonner le politique au religieux. Voilà donc deux différences qui font des intégrismes des menaces importantes, non seulement pour les droits des femmes qui adoptent ces visions du monde, mais encore pour les droits de l'ensemble des femmes.

Mais qu'entend-on exactement par intégriste? Le terme "intégriste" s'applique d'abord à des catholiques, alors que le terme "fondamentaliste" s'emploie pour parler de protestants. Par extension, on parle indifféremment d'intégriste ou de fondamentaliste musulman, qu'on désigne aussi (à tort) par le terme "islamiste". On parlera aussi de fondamentaliste ou d'intégriste juif, hindou ou sikh. Tous ces termes décrivent tantôt des croyants aux vues ultra-conservatrices, tantôt des extrémistes armés qui recourent à la force pour affirmer leur pouvoir (pose de bombes dans des cliniques d'avortement, assassinats politiques, terreur généralisée et exactions contre les intellectuels et les femmes, etc.).

Les fondamentalistes invoquent souvent le principe de la liberté religieuse pour revendiquer de la société la tolérance à l'endroit de leurs pratiques. Pourtant, les fondamentalistes sont souvent les premiers à manifester une attitude radicale d'intolérance face à la différence.

214 Femmes et intégrismes religieux : une lutte à mener

Que faire devant les groupes religieux qui ont des enseignements et des pratiques contraires à l'égalité des femmes? Si certaines sectes pratiquent la discrimination, toutes les grandes religions ont des fondements patriarcaux quelquefois opprimants pour les femmes, et toutes les religions comptent aussi dans leurs rangs des féministes qui tentent de les transformer de l'intérieur. Elles revendiquent l'évolution des traditions pour mieux s'adapter à la réalité contemporaine des femmes. Certaines s'appuient sur des extraits des textes sacrés qui

montrent que Dieu a fait des hommes et des femmes égaux, et que c'est l'interprétation misogyne donnée par des hommes aux Écritures qui est responsable du statut inférieur des femmes. Dans toutes les grandes religions, les tendances fondamentalistes donnent une nouvelle impulsion à une lecture patriarcale des rapports entre les sexes. La place des femmes dans la société représente donc un enjeu majeur pour les intégrismes.

Il ne faut cependant pas tomber dans la diabolisation de l'islam et dans une surenchère de peurs qui mènerait à assimiler un certain renouveau dans la ferveur religieuse des musulmans d'ici avec la violence terroriste des intégristes.

2.2 Existe-t-il un modèle d'intégration ?

221 Une organisation douteuse.

L'islam est par nature multiple et non-hiérarchisé. Son observance varie énormément en fonction de l'origine ethnique, la classe sociale et l'âge. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont jusqu'à peu refusé de laisser les musulmans s'organiser comme bon leur semblait : manipulation d'un groupe contre l'autre, création artificielle d'interlocuteurs, choix autoritaires du ministère de l'intérieur, politique de la carotte et du bâton (en particulier avec la taxe de la viande halal)... Les musulmans ont beaucoup à perdre à laisser l'État s'occuper de leurs affaires : à eux d'organiser la répartition de la taxe halal selon leurs choix religieux ou politiques.

La création d'une instance représentative est importante, puisqu'elle permet à l'État de dire aux musulmans français qu'il reconnaît leur existence, mais jusqu'à maintenant elle a surtout eu pour fonction de permettre au ministère de l'intérieur de contrôler et influencer le culte musulman.

222 Une laïcité fragilisée.

Le vrai problème de la laïcité n'est pas le voile ou l'intégrisme, mais son incapacité à voir les (gens de culture) musulman(e)(s) comme des individus, avec éventuellement le droit de ne

pas croire, de ne pas pratiquer, et donc la possibilité qu'ils puissent vouloir des canaux revendicatifs autres que religieux. Cette incapacité de la France laïque à traiter également tous ses citoyens semble bien plus problématique que l'éventuelle organisation de l'Islam pour pourvoir un 'interlocuteur' au ministre de l'intérieur.

Une représentation des musulmans est certes importante, mais jusqu'à maintenant sa légitimité politique, religieuse et démocratique a fait défaut.

Par ailleurs, le vrai problème se situe dans l'accès des populations issues de l'immigration au pouvoir politique

223 le multiculturalisme à notre porte

Il faut s'interroger sur la compatibilité entre l'universalisme républicain et la reconnaissance publique de la diversité culturelle au sein de la société française.

C'est la fusion de deux "races" — deux classes, en fait — dans le creuset français qui est sensée assurer l'assimilation républicaine. La régénération du peuple passe donc par son émancipation, par sa disparition en tant que "race" et par sa fusion dans le corps politique républicain.

Tout au long de la période coloniale, la politique indigéniste française fut donc constamment ambiguë : on prétendait promouvoir l'assimilation à long terme mais, dans un premier temps, il s'agissait davantage de maintenir les indigènes dans leur spécificité culturelle. Les administrateurs coloniaux mirent en place finalement un certain multiculturalisme, réplique, du processus déjà à l'œuvre à l'intérieur même du territoire français.

En effet, et c'est la dernière partie de l'ouvrage, la conception de la régénération assimilatrice s'est préalablement appliquée en France aux minorités religieuses et régionales à qui l'État-Nation a imposé une nette frontière entre le laïc et le religieux, entre le privé et le public.

La laïcité, est un phénomène historiquement construit qui, aujourd'hui, ne manque pas d'être malmené par les questions nouvelles que pose l'installation des populations issues de l'immigration.

Dès le début des années 1970, est mis en œuvre une logique politique "implicitement ethno-culturelle". Le gouvernement s'adonne à une "politique de promotion de l'Islam français" et y voit une des raisons de la floraison des mouvements islamistes en France. Plus largement, le gouvernement "s'emploie à assurer l'expression de l'identité culturelle" des immigrés — par la création d'émissions de télévision, l'affectation de locaux aux mosquées, la création de

cimetières musulmans, etc. — par une politique que l'auteur qualifie de "communautariste", qui remet en cause la séparation de l'Église et de l'État.

La politique d'insertion entérine cette "orientation multiculturaliste". Simultanément, on peut observer un "durcissement de l'appartenance communautaire",

A ces processus ethniques répond la "crispation" de l'identité française, c'est-à-dire le passage d'une conception républicaine à une conception de plus en plus ethnique de la nation.

On peut s'inquiéter de l'affaiblissement de l'État-Nation et des interventions politiques qui, en se voulant naïvement respectueuses des cultures, aboutissent trop souvent à légitimer le droit coutumier, ou encore à créer de toute pièce des identités ethniques et des "communautés".

La théorie républicaine de l'assimilation a toujours été compatible, historiquement, avec l'existence d'une pluralité de groupes (et une certaine reconnaissance de cette existence).

2.3 Vers une troisième voie ?

On réduit souvent le multiculturalisme au communautarisme, à l'intégrisme, au terrorisme, alors qu'il peut s'agir de l'inverse, c'est-à-dire intégrer la différence culturelle au fonctionnement de la démocratie. "Vivre ensemble avec nos différences" pour reprendre un slogan bien connu des Canadiens. Comment répondre aux multiples demandes de reconnaissance dans le champ public ?

La République, ce n'est pas seulement l'assimilation, c'est aussi la tolérance des différences, pourvu qu'elles restent privées.

Il y a trente ou quarante ans, nos sociétés étaient industrielles et organisées par un conflit de classes. Aujourd'hui, à l'ère post-industrielle, l'Etat-nation est en crise et on observe l'émergence de minorités culturelles de toutes sortes.

La question est finalement : comment reconstruire la cohésion sociale et la citoyenneté ? On peut prendre ses distances avec la réponse conservatrice qui consiste à réaffirmer la distinction nette entre public et privé, et qui tend à penser que c'est la seule manière d'associer les valeurs universalistes et le différentialisme des identités particulières.

Le modèle français d'intégration auquel tout le monde se réfère est largement mythique (relève de la nostalgie) puisque, de toutes façons, les institutions qui assuraient naguère la socialisation des nouveaux arrivés sont aujourd'hui en crise.

Par ailleurs, l'affirmation d'identités culturelles multiples n'est pas la conséquence de la crise économique et sociale. Au contraire, on peut penser que les questions identitaires seraient bien plus centrales et importantes si, justement, on ne traversait pas cette crise. La crise

économique occulte mais aussi pervertit et transforme la question identitaire, engendrant des réactions d'exclusion ou de racisme à l'encontre des populations issues de l'immigration.

Certains prétendent voir en le multiculturalisme un contre-modèle largement idéologisé, caricaturé et souvent mal documenté. Certes, le multiculturalisme rencontre de solides hostilités là où il est mis en place officiellement comme au Canada ou en Australie mais, précisément, il est important de ne pas tomber dans le manichéisme.

N'est-il pas possible de combiner les deux exigences de l'universel et du particulier ? La vie politique retrouverait ainsi une conflictualité bénéfique. A l'inverse, le danger est celui d'une radicalisation des revendications identitaires si la France continue d'être si peu ouverte à l'épanouissement des différences.

2.4 Les "couleurs de la France" ?

La France s'est historiquement constituée par un processus multiséculaire de francisation des peuples et d'ethnies hétérogènes. La francisation s'est effectuée petit à petit depuis le début de la monarchie, soit en douceur soit par la force. Mais l'identité française n'a pas impliqué la dissolution des identités provinciales, elle a effectué leur subordination et elle contient d'ailleurs la double identité (provinciale-nationale).

La francisation se poursuit au 20^e siècle à partir d'immigrants de pays voisins. Le déclin démographique et la législation de l'époque facilitèrent la naturalisation et la francisation. De son côté, la scolarisation assure l'intégration "de l'esprit et de l'âme". C'est le sens de l'expression "nos ancêtres les Gaulois", qui véhicule les valeurs de liberté, d'universalité et les accole à la citoyenneté française. Certes, la xénophobie n'a pas rendu facile le processus de francisation, mais "en dépit de puissants obstacles, la machine à franciser laïque et républicaine a admirablement fonctionné pendant un demi-siècle".

Nous sommes actuellement confrontés à des difficultés nouvelles. La première, c'est "l'exotisme de religion ou de peau chez de nombreux immigrés venus des Balkans, du Maghreb, d'Afrique Noire, d'Asie."

Toutefois, nous dit Edgar Morin, la religion cesse d'être un obstacle dès qu'il y a acceptation de la laïcité de la vie publique, condition sine qua non de l'intégration. Mais l'extension du flux oblige progressivement à accepter qu'un caractère multi-ethnique et multiracial élargi devienne un défi nouveau pour l'identité française :

- a) la double identité provinciale-nationale n'est pas vécue aussi paisiblement que naguère du fait de l'homogénéisation internationale.

- b) Les immigrés veulent bénéficier de la civilisation française sans y dissoudre leur identité. Ce phénomène questionne l'identité française qui doit demeurer double et respecter les diversités ethniques-culturelles : il faut dépasser le jacobinisme culturel.
- c) La France est aussi confrontée à une crise de la civilisation urbaine. Des attitudes de rejet et d'agressivité provoquent le repli ghettoïque des immigrés plus récemment arrivés et la fermeture des collectivités sur les solidarités d'origine.
- d) Enfin, le sentiment d'être menacé par d'éventuelles vagues d'immigrants pauvres venant du Sud et de l'Est entretient des attitudes d'hostilité et de rejet aveugle.

Toutes ces mauvaises conditions (psychologiques, sociales, économiques) ne sont pas favorables à la francisation. Certes, une culture forte peut assimiler beaucoup d'immigrés et c'est le cas de la France : le système éducatif y est généralisé et puissant, la culture publique et civique a puissamment affirmé son caractère laïc. Seule cette laïcité peut intégrer politiquement et intellectuellement les diversités ethniques.

Mais dire laïcité ne veut pas dire uniformisation culturelle.

Il rapproche d'ailleurs les cultures française et américaine, constatant la force de cette dernière qui, en dépit de désordres et violences, parvient à "métaboliser les immigrants de toutes origines et à fabriquer des Américains". La France est différente, à mi-chemin entre les autres pays européens ("qui ne savent pas intégrer") et les États-Unis, pays d'immigration par nature.

Le problème n'est pas celui du nombre d'immigrants mais celui de la force de la culture et de la civilisation françaises. Le devenir de la société française est ici en question. La crise de la ville et de l'école rend la francisation plus difficile et "l'immigration pose problème" dans une telle situation de crise. Le pays a besoin d'une "politique de fond" (comme on dit un traitement de fond) qui consisterait à "régénérer les cités" et l'éducation, à "réanimer les solidarités", "re-susciter les convivialités". Si la crise s'approfondit, la francisation risque de s'arrêter. Au contraire la progression économique, sociale ou politique garantit "la poursuite de la francisation".

Il faut "continuer la France millénaire, la France révolutionnaire, la France républicaine, la France universaliste, continuer la francisation".

2.5 Multiculturalisme et citoyenneté

Le multiculturalisme est une composante des sociétés contemporaines. Nul ne peut nier en effet qu'il existe aujourd'hui peu d'Etats homogènes culturellement. On parle de sociétés multiraciales, multiethniques, multiculturelles en raison de la multiplicité de groupes présentant des caractéristiques culturelles différentes. Toutefois, il convient de noter que le phénomène est assez hétérogène et que la notion de multiculturalisme regroupe des différences culturelles portant aussi bien sur l'ethnicité que sur le sexe, la religion ou tout autre mode de vie particulier. Les travaux de sociologie et d'ethnologie portent essentiellement sur les groupes ethniques, les groupes différenciés par la religion (qui rejoignent dans certains cas les premiers), les femmes et, plus récemment des groupes différenciés par un mode de vie particulier tels que les homosexuels.

Dans une société où il existe tant de groupes différents culturellement, la question qui se pose naturellement est celle de la coexistence de ces groupes. Comment chacun peut-il affirmer ses particularités culturelles sans nuire à celles des autres. Comment un Etat peut-il gérer les différences pour éviter une lutte entre les intérêts opposés, mais sans céder à une tentation - antidémocratique ? - d'imposition d'une norme culturelle dominante ?

Pour gérer ce type de situation, il semble souvent qu'il n'y ait qu'une alternative entre deux modèles : communautarisme à l'américaine ou universalisme français.

2.5.1 Universalisme français et communautarisme à l'américaine.

Ainsi, le modèle jacobin français se fait le chantre d'une République universaliste et individualiste, rejetant tous les particularismes culturels dans l'espace privé. En France, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui confère la pratique d'une religion dans la sphère privée, en est l'exemple le plus frappant, mais n'en est pas, cependant, la seule illustration. Ainsi, s'il apparaît impensable de voir se constituer politiquement des identités religieuses, il en est de même des identités à bases ethnique, sexuelle ou liées à un mode de vie particulier.

Par conséquent, il ne peut, dans ce type d'approche, y avoir que des individus-citoyens. Chacun ne peut s'exprimer dans la vie publique que débarrassé de ses attaches spécifiques, des attaches autres que l'attachement - jugé indispensable et exclusif - à la nation française. Le modèle républicain puise sa force dans la promesse d'intégration qu'il offre aux démunis au prix de leur renoncement au particularisme dans l'espace public et de leur identification à l'Etat-Nation en tant qu'individus

souverains. Toute manifestation publique d'une particularité autre que celle du modèle dominant est ainsi perçue comme une menace pour la culture politique nationale.

Le modèle français s'efforce donc de réduire les particularismes ou, tout au moins, de les circonscrire à la sphère privée.

Le modèle qui s'oppose directement à celui-ci est celui du multiculturalisme américain où l'appartenance communautaire semble primer pour tout citoyen.

Les groupes dont on s'efforce en France de circonscrire les effets à la sphère privée sont, au contraire, confirmés et promus dans la vie publique aux Etats-Unis. Les communautés sont institutionnalisées et la vie publique américaine en vient à ressembler à une juxtaposition des différentes communautés dont il faut assurer la représentation à tous les niveaux, afin de ne léser aucun de ces groupes.

La logique communautaire a pour but de pallier à la fois au défaut de représentation publique dont pâttissent certaines cultures et certains modes de vie et à une inégalité de droit ou de fait qui assure la subordination de ces communautés. L'idée est ici que, sans reconnaissance institutionnalisée des identités communautaires, sans représentation spécifique des communautés, celles-ci ne peuvent qu'être soumises à une communauté dominante du fait du système politique représentatif (qui laisse le pouvoir à une "majorité"), ce qui serait contraire aux principes d'égalité. Dans le cas des Etats-Unis, les partisans du modèle communautaire expliquent que sans représentation politique des communautés, celles-ci ne peuvent qu'être subordonnées au "mâle blanc protestant", le WASP. Femmes, hispaniques, noirs, catholiques, etc sont alors victimes d'un défaut de représentation.

Selon cette logique, tout se passe comme si l'on voulait rattraper les carences de la société par des mesures administratives ou politiques, par l'affirmative action (traduit en français par "discrimination positive") : pour éviter la discrimination à l'entrée des universités, on impose des quotas de femmes et des quotas selon l'origine ethnique; pour traiter l'ensemble des problèmes propres aux différentes communautés et défendre leur patrimoine culturel, l'Etat intervient par des politiques de l'identité ciblées; pour contrecarrer la sous-représentation des femmes et des autres "minorités" en politique, on tente d'infléchir le système électoral.

Dans cette perspective, l'Etat apparaît comme le lieu où s'exprime une multitude de perspectives communautaires.

Chacun de ces modèles a ses fondements, mais il convient d'en noter également les faiblesses et les dangers.

Ainsi, de l'universalisme français, on peut dire que son aspect assimilationniste refuse à toute minorité son droit universellement reconnu ailleurs de préserver son identité culturelle. Certes, chacun se réserve le droit de garder ses particularismes dans l'espace privé, mais quel peut être l'avenir d'une identité qui n'est en rien reconnue officiellement ? Notons d'ailleurs que la France considère une minorité - ethnique ou autre - comme d'autant plus "intégrée" qu'elle a adopté le mode de vie dominant. Et, par voie de conséquence, abandonné son mode de vie d'origine. La culture majoritaire semble donnée une fois pour toutes et exclut par avance toute contribution des minorités à l'espace public.

Ceci constitue un danger véritable pour la citoyenneté. En effet, comment les individus - puisque, dans l'approche française, c'est bien d'individus-citoyens qu'il s'agit - issus d'une minorité qui se sent exclue dans ses spécificités, peuvent-ils exercer leur citoyenneté, sinon qu'en rejetant ces mêmes spécificités et en adoptant le modèle dominant. Or, ce modèle n'est pas forcément conforme aux aspirations de chacun et l'exercice de la citoyenneté peut en être biaisé. L'abstention élevée chez les jeunes Beurs en France illustre combien l'universalisme jacobin leur paraît abstrait. A tant vouloir prôner une citoyenneté totalement déliée des particularismes culturels, on en vient ainsi à des exemples où les individus ne se sentent plus citoyens : ni individus-citoyens, ni citoyens appartenant à une communauté.

A propos des jeunes des banlieues issus de l'immigration, faute de se constituer en communautés positives, ils se constituent en néo-communautés déviantes, ils forment des groupes ad hoc dont le raison d'être est de tuer l'ennui ensemble

L'universalisme républicain à la française n'est donc pas sans risques et il est loin de constituer une panacée face à la situation du multiculturalisme.

Le communautarisme américain, quant à lui, n'est pas non plus exempt de lacunes ou de dangers pour la citoyenneté.

En effet, l'institutionnalisation des groupes n'est pas sans créer un risque de formation de ghettos culturels. Poussant le communautarisme jusqu'à l'extrême, des communautés réclament déjà le droit d'être séparées des autres. Aux Etats-Unis, les communautés exigent et obtiennent d'avoir des dortoirs séparés, des tables ou des salles à manger séparées, des centres culturels séparés.

Mais ce fait n'est pas seulement choquant d'un point de vue humain, c'est aussi un éloignement par rapport à l'idéal démocratique de la citoyenneté. En effet, le fait de

"se retrouver parmi les siens" est certes sécurisant (dans la mesure où l'on n'a pas à affronter sa "peur des mélanges"), mais c'est aussi déresponsabilisant. L'individu n'existe plus en soi, mais seulement par rapport à un groupe donné, groupe qu'il ne choisit même pas : la communauté à laquelle il se rattache lui est imposée selon des critères biologiques ou historiques (sexe, couleur, ethnie, etc). A partir de là, le risque est que l'individu n'exerce plus sa citoyenneté en son nom propre, mais au nom de la communauté dont il dépend, ce qui s'oppose à l'idéal démocratique qui refuse les contraintes dans l'exercice de la citoyenneté. "Ce qu'on est" est préféré à "ce qu'on fait" pour agir. En réclamant le communautarisme, l'individu réclame aussi moins d'autonomie pour lui-même. L'acteur ne peut être que collectif, défini par une appartenance communautaire susceptible de tourner au sectarisme ou à l'intégrisme, l'individu n'étant alors rien de plus que ce que la communauté lui assigne comme être et comme comportements.

Dans ce cas, il est à craindre que chaque communauté ne cherche qu'à défendre ses intérêts propres et la société devient le terrain de confrontation d'intérêts particuliers. Qu'en est-il alors de la recherche de l'intérêt général, idéal de la démocratie ? D'autant plus qu'il est inévitable que des groupes s'opposent. Comment ces groupes aussi opposés les uns aux autres peuvent-ils considérer la recherche de l'intérêt général ? Notons enfin que toute mesure favorable à un groupe désavantage nécessairement un autre : "tout quota positif ("au moins 40 % de...") cache un quota négatif (pas plus de 60 % de ...)". Difficile alors de conjuguer communautarisme et démocratie (11), communautarisme et citoyenneté.

En fait, il apparaît donc que la solution n'est peut-être pas à chercher parmi les modèles déjà existant : l'universalisme jacobin "étouffe" les spécificités culturelles, tandis que le communautarisme américain les institutionnalise, avec le risque de voir disparaître l'idée de citoyenneté nationale.

Au delà de ces modèles préconstruits qui pèchent aujourd'hui par leur inadéquation, il convient de voir en quoi la combinaison de ces deux modèles permettrait éventuellement de lier de manière plus juste multiculturalisme et citoyenneté. Mais il est peut-être nécessaire aussi de passer par une redéfinition de la citoyenneté, redéfinition qui serait davantage en accord avec la réalité multiculturelle.

2.5.2 La combinaison des deux modèles et une redéfinition de la citoyenneté comme solution ?

Il semble en effet que la combinaison entre le multiculturalisme et la citoyenneté passe en premier lieu par une combinaison des modèles français et américain : Peut-être serait-il possible de corriger quelque peu les tendances centripètes de la société française en lui injectant quelques doses de multiculturalisme, tandis que la société américaine souffrirait d'un tropisme centrifuge inverse, et gagnerait peut-être à s'inspirer de notre propre tradition républicaine. Il s'agit ici de refuser autant une intégration aveugle aux différences qu'un séparatisme hostile à la nation.

Comment combiner alors deux modèles aussi apparemment éloignés ?

La plupart des auteurs s'accordent à affirmer qu'il est nécessaire de rendre les différences culturelles visibles, plus qu'elles ne le sont en France, tout en se gardant de les institutionnaliser comme cela est souhaité aux Etats-Unis. C'est dans la vie sociale - pas dans la sphère politique, mais pas seulement dans l'espace privé - que doivent s'exprimer les différences.

En effet, conscient des différences culturelles qui peuvent exister au sein de l'Etat, l'individu est à même d'exercer pleinement sa citoyenneté : il est plus informé que dans le modèle français, mais il est plus ouvert que dans le modèle américain.

Certes, une telle combinaison entre les deux modèles ne va de soi et ne règle pas directement les problèmes liés à la cohabitation de cultures différentes. Il faut encore qu'un certain nombre de conditions soient réunies pour que la visibilité des différences dans la vie sociale puisse promouvoir la citoyenneté des individus issus de groupes différents.

En premier lieu, il est impératif que, tout en affirmant leur identité propre, les groupes se soucient également de prendre conscience de l'existence des autres groupes. A partir du moment où les groupes, où les individus sont conscients de l'existence et des spécificités des autres groupes, ils sont plus à même de voir où est l'intérêt général et, donc, d'exercer leur citoyenneté. L'individu ne se détermine plus seulement en fonction des intérêts du groupe auquel il appartient, comme c'est le risque dans le modèle américain, il n'est pas non plus contraint de nier les différences existant bel et bien dans la société, comme dans le modèle français : en apprenant à reconnaître chez les autres des aspirations comparables, l'individu exerce sa citoyenneté en pleine connaissance des spécificités individuelles et communautaires qui existent dans la société.

L'Etat a ici un rôle à jouer : il ne s'agit pas d'institutionnaliser les groupes et de les ériger en communautés politiques, mais il importe plutôt d'organiser la dynamique entre les groupes et les différences : afin précisément de leur interdire d'être des différences closes sur elles-mêmes, et de leur permettre de s'engager sur la voie d'une stimulation réciproque. L'Etat peut et doit favoriser et organiser l'échange de points de vue entre les groupes, mais ce, en dehors de la sphère politique et institutionnelle. Au lieu de circonscrire les éléments de différenciation culturelle dans le domaine privé, il doit permettre de les rendre visibles dans la vie sociale, de ne pas nier leur existence, afin d'organiser une citoyenneté plus éclairée.

C'est donc bien par la visibilité des différences culturelles dans la vie sociale qu'il est possible d'organiser une meilleure combinaison entre le multiculturalisme et la citoyenneté.

Mais s'il est nécessaire de promouvoir l'affirmation des groupes dans la vie sociale, c'est aussi parce que le groupe, l'identité ou la communauté peuvent être le lieu d'apprentissage de la citoyenneté. D'où l'importance des associations d'origine culturelle (ethnique, raciale, religieuse ou autre) pour la citoyenneté.

Ainsi, en s'impliquant dans des groupes, des associations, les individus apprennent à être "responsables des autres et vis-à-vis d'eux". C'est seulement au sein d'activités associatives que les individus apprennent à délibérer, à argumenter, à prendre des décisions et des responsabilités. De cette manière, ils "deviennent des citoyens utiles". "être un américain, c'est avoir une autre identité "avant" son identité américaine ; avoir un trait d'union, c'est être véritablement américain".

Certes, il faut prendre conscience du risque qu'implique une telle proposition : en favorisant une citoyenneté à l'intérieur des groupes, le communautarisme à l'américaine et les difficultés qui en découlent ne sont pas loin. Encore une fois, c'est en augmentant la visibilité des groupes et leur promotion dans la vie sociale que cette dérive peut être évitée. L'Etat se doit par ailleurs de montrer la distinction entre la vie politique et la vie sociale, afin que la citoyenneté encouragée au niveau du groupe soit également promue au niveau national.

Par conséquent, force est de constater qu'une combinaison des deux modèles, le français et l'américain, permet de créer de nouveaux liens entre le multiculturalisme et la citoyenneté.

Il est cependant important de noter que cela nécessite également une redéfinition de la citoyenneté.

Il importe en effet de voir une nécessaire redéfinition de la citoyenneté afin que celle-ci puisse être en adéquation avec la situation multiculturelle.

Ainsi, il est généralement admis que la citoyenneté s'exerce de manière uniforme, voire unique. A l'inverse la citoyenneté française peut se vivre de différentes manières : il peut y avoir "une pluralité de façons d'être français". Il cite ainsi le cas de la communauté juive de France qui, tout en proclamant sa spécificité culturelle, ne regroupe pas moins des citoyens français, sans que nul ne soit en droit de suspecter leur loyauté ou leur attachement à la nation française.

Car la citoyenneté n'implique pas une manière de penser unique, mais plutôt une "culture publique commune. Davantage qu'adopter la culture politique dominante et partager un ensemble de valeurs, être citoyen, c'est apprendre la grammaire, la syntaxe et le vocabulaire du mode de vie prédominant et savoir comment participer au dialogue permanent intelligemment et intelligiblement. (...) Il s'agit d'acquérir une compétence intellectuelle dans le maniement du langage culturel prédominant.

Associée à la combinaison des deux modèles de multiculturalisme, cette nouvelle définition permettrait de créer un lien non symptomatique entre multiculturalisme et citoyenneté. Les individus issus de groupes minoritaires seraient citoyens à part entière, sans pour autant nier leurs spécificités.

Il est donc temps de renouveler le débat stérile opposant l'universalisme jacobin et le communautarisme américain si l'on veut que les sociétés multiculturalistes soient un lieu où tous les individus peuvent exercer leur citoyenneté.

CONCLUSION

La république « une et indivisible, c'est notre royaume de France » avait pu affirmer, tout à la fois en héritier et en pionnier, Charles Peguy ! Concomitamment, ou successivement l'autel, le trône et la loi ont su permettre, bon gré, mal gré, la coexistence pacifique des individus tout en préservant l'intérêt général. Tout régime politique, afin d'assurer sa pérennité doit sans aucun doute susciter et entretenir sa propre foi. Qu'en est-il aujourd'hui ? Pourrions nous considérer

notre République du même regard ou la fierté des droits le disputerait avec le sens du devoir ou sein de la maison commune ?

Ecouter le malade, analyser les symptômes de la maladie pour établir un bon diagnostic, c'est assurément prendre le parti de la guérison. C'est pourquoi, chacun peut le constater aujourd'hui, la France ; historiquement fondée sur l'assimilation, se voit contestée dans ce principe.

Deux voies s'imposent à elle : soit faire le choix de l'inconnu en poursuivant dans la reconnaissance de droits spécifiques, par nature incompatibles avec l'unité et l'indivisibilité de la République, soit comprendre la nécessité de rompre avec ces pratiques car n'oublions pas qu'aucun régime politique, aucune liberté ne sont éternels.

SOURCES :

- Revue d'étude politique, Conflits actuels, n°7, printemps 2001, Alexandre del Valle
- CERCLE CONDORCET DE PARIS : Penser autrement une France une et diverse, Pour l'unité politique d'une Nation pluriculturelle, Rapport de la commission "Assimilation et/où intégration ?"
- Jusqu'où va-t-on descendre ? (Abécédaire de la bêtise ambiante) de Alain Soral ,mars 2002, Editions Blanche; (Essais)
- INSEE, recensement 1999,
- " L'avenir ne se conçoit qu'en éliminant le communautarisme " Farouk Dahrouj, secrétaire général du Parti communiste libanais (PCL) avril 2002,
- débat à La Convention citoyenne le 17 avril 2002 « identité et égalité dans la République »
- « Le point de vue d'un législateur sur le communautarisme au Canada » par Pat Lorjé, députée provinciale Revue parlementaire canadienne, Vol 19 no 1 1996
- colloque « 1901-2001 Migrations et vie associative : entre mobilisations et participation » Institut du monde arabe, 8 octobre 2001
- LE TRIANGLE DE L'ACADIANITÉ de JOSEPH YVON THÉRIAULT paru dans le numéro 35
- « Le particularisme noir au risque de la violence territoriale » de MICHEL AGIER et ODILE HOFFMANN
- Quand le communautarisme devient libertaire AUTEUR : Beaudin H. DOMAINE : philosophie THÉMATIQUE : communautarisme ANNÉE : 1999 REVUE NUMÉRO : 14
- RECHERCHE SUR LES ENJEUX POUR LES FEMMES Gouvernement du Québec Conseil du statut de la femme Diane Guilbault, novembre 1997
- communiqué du Comité Laïcité République Paris le 15 Janvier 2003
- Communautarisme ... et libéralisme par Jacques Poulain, Université Paris VIII, chaire Unesco de philosophie
- Discours de Lionel Jospin prononcé d'un grand meeting à Bordeaux.
- De l'unité républicaine à la fragmentation multiculturelle : le débat français en matière d'intégration par Hélène Bertheleu
- Combat contre les discriminations identité et égalité dans la République, La Convention citoyenne,débat le 17 avril 2002
- les apprentis sorciers du communautarisme 21 janvier 2002

- « Nous n'avons pas à choisir entre jacobinisme et communautarisme ! » Jean Rouxel
- La désunion communautaire Joseph Macé-Scaron, essayiste, écrivain et journaliste
- La France ne doit pas connaître le sort du Liban par Claude Reichman
- La République anticléricale : XIXe-XXe siècle de Jacqueline Lalouette Broché - août 2002, Seuil;
- La République et l'Islam : Entre crainte et aveuglement de Michèle Tribalat, Jeanne-Hélène Kaltenbach Gallimard septembre 2002,
- « L'intégration continue dans le foot français » Renaud Dely et Paul Quinio - Le 10 juin 1998. Libération
- F. Khosrokhavar, "L'universalisme abstrait, le politique et la construction de l'islamisme comme forme d'altérité », La découverte, 1996,
- M. Wieviorka, "Culture, société et démocratie", , op. cit.,
- M. Feher, "Identités en évolution : individu, famille, communauté aux Etats-Unis", , juin 1995, p122.
- T. Todorov, "Du culte de la différence à la sacralisation de la victime", , juin 1995,
- Pascal Boniface: «Non au communautarisme !»
- La République et l'islam, entre crainte et aveuglement par Jeanne-Hélène Kaltenbach et Michèle Tribalat Gallimard, 2002,